

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 12 septembre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DENIS GERVAIS	12
BERNARD LEGAULT.....	17
DENYSE MACKAY	37
REPRISE DE LA SÉANCE	41
ROGER NORMANDEAU	52
DENIS GERVAIS	57
BERNARD GENDRON	61
ROGER MALLETTE	62
FRANCIS VIDEAUD	70
LÉO LACHAÎNE	74
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	76

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, nous allons débiter cette septième et dernière séance de l'audience publique sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois. Alors, bonsoir, mesdames, messieurs.

10 Alors, je vous rappelle que si vous désirez poser des questions, vous pouvez vous inscrire dès maintenant au registre qui est situé à l'arrière de la salle et dont madame Louise Bourdages a la responsabilité.

15 Je vous rappelle qu'il est permis de poser deux questions afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer. Et j'accepte, pour l'instant, huit inscriptions au registre.

20 Je rappelle que les questions doivent être adressées à la Commission qui se charge de les transmettre au promoteur ou aux personnes-ressources et il en est de même pour les réponses.

25 Concernant la présentation des mémoires, je vous rappelle que vous pouvez informer la coordonnatrice, madame Ginette Giasson, de votre intention de déposer un mémoire. Si vous ne le faites pas cette semaine, vous pourrez le faire à compter de lundi à nos bureaux à Québec, toujours auprès de madame Giasson. Les mémoires que vous déposerez devront être reçus au BAPE au plus tard le 4 octobre prochain.

30 Alors, ce soir, nous poursuivons l'étude des thèmes abordés cet après-midi, thèmes qui concernent les risques technologiques et le plan d'urgence, les aspects biophysiques, soit l'eau et son utilisation, le sol et son utilisation, le territoire et son utilisation, les répercussions sur la faune et la flore, de même que les aspects économiques.

35 Alors, bonsoir, monsieur Tall!

M. MACKY TALL :

40 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

45 Il n'y avait pas de complément d'information ou de documents à déposer en début de soirée?

M. MACKY TALL :

Non, madame la présidente.

45

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

50

Alors, du côté des personnes-ressources, madame Renée Loiselle du ministère de l'Environnement. Bonsoir, madame Loiselle!

Mme RENÉE LOISELLE :

55

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gérard Massé de la FAPAQ, bonsoir, monsieur Massé!

60

M. GÉRARD MASSÉ :

Bonsoir, madame la présidente!

65

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robert Lapalme du ministère de la Sécurité publique. Alors, bonsoir, monsieur Lapalme.

70

M. ROBERT LAPALME :

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

75

Monsieur Michel Guay du ministère des Ressources naturelles.

M. MICHEL GUAY :

80

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur le maire Charlebois de Beauharnois, bonsoir, Monsieur!

85

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Alors, bonsoir.

90

LA PRÉSIDENTE :

Madame Linda Phaneuf qui représente la MRC.

Mme LINDA PHANEUF :

95

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

100

Bonsoir! Alors, nous allons reprendre là où nous en étions concernant l'étude des risques technologiques. Alors, mon collègue avait une question pour le promoteur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

105

Avant la réalisation de la centrale, la construction de la centrale, ou avant la mise en exploitation plutôt, si le projet se réalise, le promoteur devra présenter un plan d'intervention en cas de déversement, ou de risque, ou d'accident industriel majeur. Je voudrais savoir comment vous entendez procéder, quel organisme vous entendez consulter pour l'élaboration de ce plan d'intervention?

110

M. MACKY TALL :

Monsieur Lundhal, madame la présidente.

115

M. PIERRE LUNDHAL :

Madame la présidente, en quelques mots, nous avons élaboré à cette étape-ci du projet un plan préliminaire des mesures d'urgence qui, comme vous l'avez vu sans doute, se trouve dans le rapport d'impact sur l'environnement. Mais c'est évidemment un document qui est destiné à évoluer, évoluer pour deux raisons principales.

120

La première, c'est que la définition du projet va se préciser alors que les études d'ingénierie, la construction vont progresser. Et la deuxième, c'est que, à cette étape préliminaire, il n'y a eu que des consultations très limitées, et pas faites spécifiquement sur ce plan, avec les autorités concernées par les questions de sécurité dans la région.

125

130 Alors, en fait, dans l'élaboration du plan final qui devrait être déposé et approuvé avant le démarrage de l'usine, nous intégrerons les résultats des échanges qui auront lieu avec l'ensemble des services concernés par les urgences, service d'incendie et service de police, enfin l'ensemble de tous les intervenants publics concernés par les situations d'urgence dans la région où est situé le projet.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

135 Et une fois que le plan sera approuvé, que la centrale serait en exploitation, est-ce que vous prévoyez une vérification interne et externe du plan d'intervention comme ça se fait dans certains cas? Est-ce que vous avez envisagé cette possibilité-là?

M. PIERRE LUNDHAL :

140 Oui, madame la présidente, oui, monsieur les commissaire. Il y aura effectivement un mécanisme de réajustement régulier.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

145 Est-ce que vous avez pensé également d'avoir un comité de suivi pour les interventions d'urgence et d'impliquer les citoyens dans ce comité-là avec les différents intervenants du milieu? Est-ce que c'est quelque chose auquel vous êtes déjà habitués?

M. PIERRE LUNDHAL :

150 Madame la présidente, en fait, il est certain que nous mettrons en place des mécanismes d'échange avec la communauté ou les communautés concernées par le projet. La forme exacte, à savoir s'il y aura un comité formel ou pas, ça n'est pas quelque chose que nous
155 avons défini à cette étape-ci de l'élaboration de projet.

M. BRUNO SOUCY :

160 J'aimerais rajouter que tout au long de la période du développement de projet, c'est-à-dire à partir de maintenant jusqu'à la construction, il y a de l'information qui va continuer d'être transmise à la population pour les informer du développement du projet, incluant l'évolution des mesures d'urgence.

M. MACKY TALL :

165

Et l'information va continuer à être transmise, mais nous allons continuer également à avoir des rencontres périodiques comme on en a eu depuis l'annonce du projet à chacune des étapes. On s'attend à ce que, pendant la construction, il soit important également de tenir la population avisée des progrès et des étapes les plus occupées ou plus tranquilles pour qu'il y ait

170

une bonne connaissance d'où on en est. Et il va en être de même pendant la phase d'exploitation également.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

175

Merci.

Monsieur Charlebois, j'aimerais que vous nous indiquiez quelles sont les expériences de la Ville de Beauharnois relativement aux accidents industriels majeurs, les expériences passées ici à Beauharnois. Est-ce que vous avez eu à faire face à des accidents majeurs?

180

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Oui, effectivement, monsieur le commissaire. Pas depuis que la nouvelle ville est créée naturellement, parce que c'est quand même tout récent. Mais à l'époque, dans le parc industriel Beauharnois-Melocheville, il y avait quand même plusieurs compagnies qui était la Union Carbide et la Chromasco, et on a dû intervenir à plusieurs reprises.

185

Mais, par contre, au point de vue d'équipement d'intervention, bien, c'était pratiquement minimal. Puis aujourd'hui, on sait qu'avec les produits chimiques, bien, ça s'est compliqué de beaucoup. On est encore en mesure d'intervenir avec la nouvelle ville; ça, c'est définitif. Mais avoir l'équipement et la formation, ça, c'est une autre paire de manches.

190

Et vous savez comme moi, puis je vais revenir aux propos que j'ai tenus cet après-midi, on en vient toujours à une question budgétaire. Former une brigade et équiper une brigade pour des interventions qui sont plus spécialisées, ce n'est pas toujours évident.

195

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que, à votre connaissance, il y a eu des analyses de risque qui ont été faites pour les industries actuellement installées dans votre ville?

200

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Oui, monsieur le commissaire. Concernant PPG et Nexen, eux ont déjà depuis plusieurs années un plan d'urgence à l'intérieur des clôtures et à l'extérieur des clôtures. Ils font partie des plans d'urgence en fin de compte parce que, encore une fois, comme je l'ai

205

mentionné hier soir, l'harmonisation -- on parlait de règlements, là on va parler de plans d'urgence, on a trois plans d'urgence qu'il va falloir harmoniser en un plan d'urgence.

210 Ça fait que concernant PPG et Nexen, effectivement, concernant l'usine Alcan aussi effectivement, il y a un plan de mesures d'urgence.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

215 Mais est-ce qu'il y a un comité mixte municipal et industries qui chapeaute ce comité d'intervention d'urgence-là à Beauharnois?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

220 Il y a un comité via PPG et Nexen, un comité qui s'appelle la Tribune d'information communautaire. Ils appellent ça la TIC. Ça, c'est pour donner un suivi, en fin de compte faire la relation avec la communauté.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

225 Peut-être que monsieur Lapalme pourra nous dire, est-ce que vous avez déjà eu des démarches avec les représentants des industries ici pour mettre en place un CMMI comme l'exemple de Montréal-Est et dans d'autres municipalités qui sont exposées à des risques industriels majeurs? Et est-ce que vous êtes au courant s'il y a des analyses de risques qui ont
230 été faites sur les industries ici à risque et quelle peut être l'ampleur ou la nature de ces risques-là?

M. ROBERT LAPALME :

235 Il n'y a pas ici de comité mixte municipalité/industries comme il y en a présentement maintenant huit au Québec. Lorsqu'on parle de TIC, ça, c'est associé à ce qu'on appelle les comités industriels de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. C'est dans leurs démarches. Le comité de relations avec les citoyens, ils appellent ça les TIC.

240 Non, il n'y en a pas de CMMI présentement ici. Il faut bien prendre conscience que les CMMI, nous, on les favorise beaucoup, mais il faut également que le milieu soit prêt à les former. Dans les conditions essentielles de formation d'un CMMI, on veut qu'il y ait une coprésidence municipalité/industries. Donc, cet aspect-là doit être présent. Et il faut qu'il y ait des citoyens qui soient présents dans ce CMMI-là. Et puis à ce moment-là, bien, les ministères
245 de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité publique en font partie.

Ce n'est pas le cas ici présentement comme dans beaucoup d'autres régions où est-ce qu'il y a de la grosse industrie, mais on y travaille.

250 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que la nature des industries, qu'il y a ici dans la région, pourrait justifier un CMMI?

255 **M. ROBERT LAPALME :**

Ah! Définitivement. Définitivement la nature des industries qu'il y a ici, l'âge relatif de certaines de ces industries-là et la nature des produits qui sont entreposés ou fabriqués font que, effectivement, un CMMI serait très indiqué.

260

Mais il faut bien dire que c'est une démarche volontaire, ce n'est pas une démarche réglementaire. Il n'y a aucun règlement présentement au Québec qui balise la création des CMMI.

265 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais qui prend l'initiative de la création d'un comité semblable?

270 **M. ROBERT LAPALME :**

Nous autres, on transmet des informations à l'aide de nos conseillers en sécurité civile dans les régions. C'est transmis aux municipalités lorsque les municipalités sont rencontrées, aux industries. C'est transmis souvent aussi aux MRC.

275

Si je prends un exemple, bien, j'ai entendu parler la semaine passée du conseiller de la région de Sorel, que la région de Sorel veut partir un CMMI. Donc, à ce moment-là, dès qu'on a une volonté du milieu qui s'est déjà un peu coordonné entre l'industrie puis la municipalité pour en partir un, on va les assister à ce moment-là pour que ça se fasse aussi de la bonne façon.

280 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

On m'indique que madame Phaneuf aurait quelque chose à ajouter.

285 **Mme LINDA PHANEUF :**

Juste un complément d'information au niveau régional par rapport aux contraintes dites anthropiques en fait, ce qu'on mentionnait tantôt. On sait que la MRC, étant donné qu'elle a terminé son processus de révision du schéma d'aménagement, est allée plus loin au niveau des contraintes anthropiques et identifié l'ensemble des industries potentiellement à risque sur le territoire.

290

Aussi, on est allés plus loin, parce qu'on a fait aussi une étude sur le transport des matières dangereuses qui circulent sur la route 132, de même que sur le réseau ferroviaire. Donc, ce sont des documents qu'on a à la MRC. Et qui plus est, on sait aussi que la MRC a

295 l'obligation en fait de par le gouvernement de faire un schéma de couverture de risque incendie,
donc qu'on a amorcé depuis le 1er mars, effectivement, à la demande du ministre. Et on sait
très bien aussi qu'on va avoir bientôt un schéma de risques à faire.

300 Alors, ce sont des éléments que, veux, veux pas, on aura à identifier au niveau
régional. Et nous, on a...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

305 Quand vous dites *schéma de risques+, qui impliquerait les risques industriels majeurs?

Mme LINDA PHANEUF :

310 Effectivement. Mais sauf que nous, je peux vous dire qu'on a une longueur d'avance
parce que, effectivement, c'est une priorité qui a été identifiée dans le schéma d'aménagement
et qu'on est allés plus loin justement au niveau d'un encadrement, au niveau de l'aménagement
du territoire de zones tampons et de certains autres critères et objectifs.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

315 J'aurais une question pour le ministère de la Sécurité publique. Former et équiper une
brigade apte à intervenir dans un milieu comme celui dans lequel on se trouve, ça peut être une
opération financière qui fait appel à des budgets de quel ordre pour une municipalité?

M. ROBERT LAPALME :

320 C'est une question qui est difficile à répondre. Je dirais dans une région comme ici, une
municipalité seule n'aura jamais tous les équipements requis pour répondre à tous les types
d'accidents chimiques de façon complètement adéquate. Il va falloir que ça soit une
collaboration complète industries/municipalité. Et, souvent, on a besoin d'équipements et de
325 personnel provenant de plusieurs industries pour intervenir sur les lieux d'un événement. Donc,
ça prend vraiment une collaboration de tous les intervenants dans ce milieu-là.

330 Il y a, par exemple, des équipements respiratoires. Une municipalité, son service
d'incendie va en avoir un certain nombre, mais à un moment donné qu'il y a une intervention
d'urgence majeure, il va falloir aller chercher ceux dont on dispose au niveau des industries.
Donc, il faut qu'il y ait déjà une collaboration qui soit amorcée, et puis que chacun connaisse les
équipements des autres.

335 C'est d'ailleurs un des aspects des CMMI, la partie intervention d'urgence où, justement,
il y a une première phase de connaissance des équipements communs, des formations des
différentes industries versus les municipalités pour en arriver éventuellement, pour le territoire
considéré par le CMMI, à une protection qui tient compte de la communauté, des équipements
et de l'expertise.

340 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

On parle de millions de dollars?

345 **M. ROBERT LAPALME :**

Bien, dans le cadre du territoire d'une MRC au complet avec tous les produits chimiques qui sont produits ici, si on considère les brigades de toutes les industries qui y sont mêlées, autant en transport, en production qu'en entreposage, ainsi que les municipalités qui peuvent être affectées, oui, on peut aller jusqu'en millions de dollars en termes de personnel, équipement, tout ça, il n'y a aucun problème, facilement.

350 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci.

355

J'aurais peut-être une question à monsieur Charlebois. Est-ce que vous avez les moyens d'investir les millions de dollars dans une brigade en formation et en équipement?

360 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

J'aimerais donc ça vous dire *oui+.

365 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce que vous avez prévu demander l'intervention du promoteur, par exemple?

370 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

En fin de compte, c'est un peu ce que j'ai fait après-midi, encore une fois. Ça fait tout près d'une dizaine d'années que je fais ça. Quand on a un propriétaire foncier ici X puis encore là, je vais me répéter peut-être au bénéfice des gens qui n'étaient pas là cet après-midi X un propriétaire foncier, une société d'État qui appartient à la province de Québec, encore une fois qui fait de l'argent comme de l'eau avec notre eau et que la nouvelle Ville de Beauharnois contribue au trésor québécois, puis le peu de taxes qu'on nous donne...

375

Cet après-midi, c'est ce que je disais. Il y a une centrale hydroélectrique présentement ici, une des plus grosses au monde au fil de l'eau. On a mis un peu de réparations là-dessus, 1 milliard quelques centaines de millions, deux barrages en stock en plein milieu du fleuve Saint-Laurent, et les deux tiers du territoire du secteur Melocheville, et tout ça nous rapporte à l'heure qu'on se parle 17 500 \$ de taxes.

380

385 Puis il faut faire la couverture aussi. Je blague un peu, puis on parle de risques. Bien, il faut intervenir aussi. On intervient au niveau incendie. On intervient quand quelqu'un tombe dans le fond d'une turbine, puis il faut aller les chercher. On intervient au niveau policier. Mais les taxes, ça ne paie pas grand-chose.

390 Donc, les millions pour s'équiper, pour intervenir -- puis on parle juste de risques, on ne parle pas des autres choses aussi, l'utilisation de nos routes, il y a du va-et-vient. Et les revenus fiscaux ne sont pas là. Ça fait que, à votre question, c'est *non+.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

395 J'aimerais faire référence au document DB-21, soit le protocole d'entente signé entre la Municipalité de Melocheville, la MRC de Beauharnois et Hydro-Québec. À l'article 3.D, vous renoncez à quelque autre entente ou attente à l'égard d'Hydro-Québec à ne pas faire ou ne pas appuyer d'autres demandes.

400 Comment êtes-vous confortable avec cette clause qui empêche un peu la municipalité maintenant de s'adresser à Hydro-Québec pour avoir autre chose que qu'est-ce qui est contenu dans ce protocole d'entente à l'égard du fonds d'investissement?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

405 Concernant le protocole d'entente, c'est une entente qu'on a faite la MRC, l'ancienne municipalité de Melocheville et Hydro-Québec à l'époque, qui était l'automne passé, et puis la venue de cette centrale-là.

410 Maintenant, concernant les taxes qui devraient être versées à la municipalité, j'ai bien mentionné que c'est un problème de la Loi sur la fiscalité municipale. Hydro-Québec, on a déjà pris des ententes. À l'époque, c'était avec le président directeur général Richard Drouin. Après ça, ça a été monsieur Caillé.

415 D'année en année, bon an mal an, on prenait des ententes avec Hydro-Québec pour avoir un peu de revenus qui s'élevaient autour de 100 000 \$ de revenus de taxes par année, qu'on est venus à bout d'avoir jusqu'à temps que le jugement de l'Étang-du-Nord, la fameuse centrale thermique que la Municipalité de l'Étang-du-Nord avait, en fin de compte -- c'est-à-dire qu'Hydro-Québec avait contesté l'évaluation et qu'Hydro-Québec avait gagné en fin de compte en Cour d'appel en 1998, là, Hydro-Québec en est venu à appliquer la Loi sur la fiscalité municipale à la lettre.

420 Ça fait que le protocole d'entente dit que, oui, pendant 25 ans, on ne peut pas faire d'autres demandes à Hydro-Québec. Mais concernant les taxes, c'est un changement de la Loi sur la fiscalité municipale. Puis Hydro-Québec, en ce qui me concerne, c'est le gouvernement. Puis Hydro-Québec est consciente du problème, sauf qu'Hydro-Québec applique la loi à la
425 lettre.

430 Ça fait que je me sens très à l'aise avec ça, du protocole d'entente, et de continuer à ce que la nouvelle Ville de Beauharnois retire ce qu'elle doit retirer de l'implantation actuelle, de l'occupation territoriale d'Hydro-Québec et éventuellement aussi. Ça, c'est le protocole pour la centrale thermique si elle se fait.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

435 La nouvelle Ville de Beauharnois existe depuis le 1er janvier 2002.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Effectivement.

440 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Le protocole a été signé avec Melocheville le 20 décembre, une dizaine de jours avant la nouvelle ville.

445 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

C'est ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

450 Ça aussi, est-ce que les ententes et les engagements signés par l'une des villes fusionnées est à respecter par la nouvelle ville?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

455

C'est dans le décret. Que ça soit les surplus, les dettes ou les ententes doivent être respectés par la nouvelle ville. Ça, c'est dans le décret.

460

Et je dois mentionner, juste pour éclaircir un peu, ça a été signé le 20 décembre, mais les résolutions de conseil ont été passées au début du mois de décembre autant par l'ancienne Municipalité de Melocheville que la MRC de Beauharnois-Salaberry. Et ça a été entériné à l'unanimité.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

465

Donc, les engagements pris par Melocheville sont maintenant des obligations de Beauharnois.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

470

De la nouvelle Ville de Beauharnois.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

475

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

480

Alors, j'inviterais maintenant un premier participant, monsieur Denis Gervais.

M. DENIS GERVAIS :

485

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Gervais!

M. DENIS GERVAIS :

490

Je vais revenir avec mes questions sur les espèces menacées, deux petites questions. J'ai remarqué qu'il n'y avait pas eu d'inventaire spécifique sur des espèces menacées comme la rainette faux-grillon. Est-ce que c'est à cause qu'elle ne faisait pas partie du centre de données sur le patrimoine naturel du Québec? Est-ce que c'est la raison principale qu'ils n'ont pas fait d'inventaire spécifique?

495

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

500

M. MACKY TALL :

Monsieur Lundhal, madame la présidente.

505

M. PIERRE LUNDHAL :

Oui, madame la présidente. D'abord, pour éviter tout malentendu, je veux clarifier que, dans les documents que nous avons déposés, on parle de deux choses, les espèces rares et menacées et les espèces susceptibles d'être désignées rares ou menacées.

510

En fait, les espèces qui sont rares ou menacées sont celles qui ont déjà été classées comme actuellement rares ou menacées, tandis que celles susceptibles d'être désignées comme telles, ce sont des espèces qui ont été jugées dans une situation préoccupante ou inquiétante et qu'il importe de surveiller attentivement.

515

Alors, dans l'étude d'impact, nous avons fait deux démarches pour nous assurer que le projet n'aurait pas d'effet sur des espèces rares ou menacées et, d'ailleurs, du fait même sur la flore et la faune en général.

520

La première démarche, c'est des inventaires, c'est-à-dire des travaux de terrain pour voir ce qu'on trouvait sur le site et aux alentours. Deuxième type de démarches, c'est des recherches dans les bases de données existantes, bases de données publiques qui répertorient des observations d'espèces rares et menacées ou susceptibles d'être désignées comme telles.

525

En fait, au niveau des inventaires, nous avons été sur le site et aux alentours, envoyé des spécialistes pour faire des relevés au niveau de la faune, de la flore sur le milieu terrestre et sur le milieu aquatique. Les recherches que nous avons faites sur le terrain et dans les bases de données existantes nous ont montré qu'en fait, dans la zone d'étude, il n'y avait pas d'espèces rares ou menacées qui aient été identifiées, qu'on avait par contre des observations d'espèces susceptibles d'être désignées rares ou menacées à deux endroits, et je vais vous montrer ça sur une carte dans quelques instants, mais ce sont des endroits qui sont relativement éloignés de la centrale.

530

Ce sont principalement du côté des anciens bassins de sédimentation qui ont été réaménagés par Canards illimités ici sur la rive côté nord-ouest du canal et, également, dans le secteur qui est par ici dans les anciens bassins 7 que vous voyez là.

535

En fait, comme vous voyez, dans les deux cas, on est relativement loin de la centrale. On parle de distance de l'ordre de 2 kilomètres approximativement. Et nous ne prévoyons pas que la centrale entraîne quelque perturbation que ce soit dans ces milieux-là.

540

LA PRÉSIDENTE :

545 Ce qui veut dire, en regard de la question de monsieur Gervais concernant la rainette faux-grillon, est-ce que vous avez...

M. PIERRE LUNDHAL :

550 Je vais demander à mon équipe de vérifier parce que, malheureusement, ma mémoire des noms d'espèces me trompe parfois, madame la présidente. Nous allons vous revenir dans quelques instants là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

555 D'accord.

Peut-être, monsieur Gervais, que vous aviez une deuxième question?

M. DENIS GERVAIS :

560 Il va probablement être obligé de chercher celle-là aussi. Pour ce qui est du petit blongios X d'ailleurs, c'est l'espèce qui est susceptible d'être menacée dans ces bassins-là X ils ont fait une étude spécifique, c'est-à-dire qu'ils ont fait un inventaire, dans le petit étang qu'il y a proche du bois ou proche de la voie ferrée, parce que ça s'est déjà vu des petits blongios proche
565 de la zone un peu plus haut. C'était dans les années 80, je pense, une affaire comme ça.

Là, ils ont fait un inventaire, c'est marqué dans l'étude d'impact. Donc, je pense que c'est le 14 mai et le 19 juin qu'ils sont allés sur le terrain. D'ailleurs, en passant, c'est moi qui ai trouvé les petits blongios dans les autres bassins, je suis ornithologue. C'est une question très,
570 très précise, je veux savoir à quelle heure qu'ils ont fait des appels pour savoir s'il y avait des petits blongios là. Parce que c'est très important pour moi, ça. C'est très important, parce que les petit blongios, ils ne répondent pas à n'importe quelle heure. Donc, il va être obligé de chercher probablement.

575 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lundhal?

M. PIERRE LUNDHAL :

580

Oui, madame la présidente. Je pense que nous pouvons avoir la réponse à la question de monsieur Gervais.

LA PRÉSIDENTE :

585

Oui.

M. PIERRE LUNDHAL :

590

Mais il faut pour ça que nous communiquions avec notre biologiste, monsieur Pierre Mousseau, qui a fait ces inventaires. Il n'est malheureusement pas dans la salle ce soir. Nous allons essayer de le rejoindre aussi tôt que possible et nous allons vous revenir. Si nous avons de la chance, nous allons le rejoindre chez lui ce soir mais, autrement, ça sera après les audiences.

595

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, parfait.

600

M. DENIS GERVAIS :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

605

Est-ce que la réponse à la première question, vous avez... non? Alors, vous allez revenir plus tard? D'accord.

Merci, monsieur Gervais.

610

M. GÉRARD MASSÉ :

Madame la présidente.

615

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. GÉRARD MASSÉ :

620

J'aurais peut-être un complément d'information concernant la rainette faux-grillon.

LA PRÉSIDENTE :

625

Oui.

M. GÉRARD MASSÉ :

630

Nous avons fait des inventaires au cours du printemps et ce n'est pas, je pense, accessible encore à la plupart des gens. Le secteur immédiat de la future centrale n'a pas été inventorié au site même, mais juste un peu en amont, le site a été inventorié jusqu'à la source du canal, et puis il y a de la rainette faux-grillon qui a été trouvée à trois endroits, mais pas sur le site même.

635

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites *pas sur le site même+, est-ce que vous voulez dire dans le bassin SB-8 ou dans l'espace prévu pour l'établissement de la centrale?

640

M. GÉRARD MASSÉ :

Dans l'espace prévu pour l'établissement, ça n'a pas été une zone qui a été inventoriée.

LA PRÉSIDENTE :

645

Ce qui veut dire que si vous en avez trouvé un peu en amont, il y a...

M. GÉRARD MASSÉ :

650

Ça ne veut pas dire que l'emplacement est propice pour la rainette faux-grillon, sauf qu'il y en a quand même dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

655

D'accord. Est-ce que les travaux de construction, si la centrale était autorisée, feraient en sorte de nuire ou de perturber la présence de...

M. GÉRARD MASSÉ :

660 Les autres sites sont quand même passablement éloignés de l'emplacement prévu pour la centrale. Le premier site est au pont de Saint-Louis et puis, après ça, c'est en amont.

LA PRÉSIDENTE :

665 D'accord. Je vous remercie.

J'inviterais maintenant monsieur Bernard Legault. Bonsoir, monsieur Legault!

M. BERNARD LEGAULT :

670 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs les commissaires. Madame la présidente, je vous demande la permission, j'aurais un bref historique d'une minute et demie, deux minutes sur le fameux protocole d'entente, si vous me donnez la permission, pour en arriver à ma question.

675

LA PRÉSIDENTE :

Le protocole d'entente entre?

680

M. BERNARD LEGAULT :

Entre Hydro-Québec, la MRC et la Municipalité de Melocheville.

LA PRÉSIDENTE :

685

Une minute maximum, parce que vous comprendrez que la soirée...

M. BERNARD LEGAULT :

690

Après, vous allez comprendre le sens de ma question.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

695

M. BERNARD LEGAULT :

700 Merci. Je suis conseiller municipal de la nouvelle Ville de Beauharnois et je tiens à faire un bref historique du protocole d'entente signé entre la MRC et la Ville de Melocheville.

Fin octobre 2001, Hydro-Québec et le Premier ministre du Québec annoncent qu'une centrale à cycle combiné sera construite sur les terrains d'Hydro-Québec à Beauharnois. Après coup, soit le 12 décembre 2001, un décret a été émis par le gouvernement du Québec pour qu'une fusion ait lieu entre Melocheville, Beauharnois et Maple Grove le 1er janvier 2002.

705

Sachant tout cela, Hydro-Québec se hâte de rencontrer les maires de la MRC et bien certainement le maire de Melocheville et offre un protocole d'entente. Une résolution est passée à Melocheville et le protocole d'entente est signé. Je suis content pour les gens du district de Melocheville, mais Hydro-Québec a besoin d'un amendement de zonage pour pouvoir construire sur son terrain cette usine.

710

Un nouveau conseil est élu le 14 avril 2002 et monsieur Charlebois est élu maire. Considérant que nous sommes élus pour administrer les finances de la Ville; considérant que nous n'avons aucune garantie face à la prise d'eau, pollution de l'eau; considérant que nous n'avons aucune garantie face au bruit que cela pourra produire; considérant que nous n'avons aucune garantie face à l'entretien de nos routes après la construction; considérant que nous n'avons aucune garantie face à la pollution de l'air de notre ville; considérant que nous n'avons aucune taxe, pas un sou de taxe, pour cette usine et surtout aucun sou face à ce protocole d'entente. Pourquoi? Parce que, dans le décret du 1er janvier 2002, le gouvernement dit: *La fusion doit respecter les acquis et les dettes de chaque ville fusionnée.+

715

720

Donc, Beauharnois et Maple Grove n'ont aucun sou dans ce protocole d'entente. Pourtant, les vents dominants vont vers Beauharnois et Maple Grove.

725

Considérant qu'une usine semblable est construite à Boston et qu'une taxe de 2 M \$ est payée à cette ville; considérant qu'à Eastmain-1 quatre protocoles d'entente ont été signés avec une compensation financière généreuse; considérant tous ces points, je me questionne sur l'amendement de zonage et j'espère que mes confrères et consœurs, conseillers municipaux de Beauharnois, le feront aussi.

730

Je vais passer à ma question. Le 2 août, on a demandé une rencontre avec les gens d'Hydro-Québec et ils sont venus nous rencontrer. On leur a fait des demandes, et puis on leur a dit toutes nos inquiétudes. On nous a dit qu'il n'était plus question de protocole d'entente, c'était réglé. C'est vrai que c'est marqué dans le protocole d'entente. Mais on a des craintes, on a plusieurs craintes.

735

Monsieur Tall pourra peut-être vous dire -- je ne le sais pas s'ils en ont pris note sérieusement, mais nous n'avons pas de nouvelles. Alors, je voudrais savoir quelles nouvelles il y a à dire avant qu'on passe l'amendement de zonage. Merci.

740

M. MACKY TALL :

745 Madame la présidente, il me fera plaisir de répondre de façon spécifique à toutes les préoccupations et d'en faire bénéficier la Commission également s'il y a des points qui -- enfin, il y a des points qui ont été discutés effectivement, je ne les ai pas devant moi, mais qui sont des points en progrès, comme il a été le cas dans le passé où on a un programme de suivi. Le protocole prévoit d'ailleurs, dans son application, qu'il y ait un suivi et des rencontres périodiques avec les représentants donc du milieu et que ce système de suivi permette donc de soulever les préoccupations et de les couvrir.

750

Donc, à ce niveau-là, c'est le statut actuel, madame la présidente. Mais encore une fois, s'il y a des préoccupations ponctuelles ici, il va me faire plaisir de les discuter.

M. BERNARD LEGAULT :

755

Madame la présidente, le 2 août, ils ont dû avoir le temps d'y penser un peu? Il nous donne la même réponse que le 2 août.

LA PRÉSIDENTE :

760

Un instant, s'il vous plaît.

Monsieur Tall, je ne sais pas quel est l'état. Est-ce qu'il y a des négociations ou, en fait, des offres ou des avantages ou des discussions qui ont eu cours depuis le mois d'août avec la Municipalité de Beauharnois ou la MRC?

765

M. MACKY TALL :

Non, madame la présidente.

770

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on en est au statu quo, si je comprends bien?

775

M. MACKY TALL :

Non. En fait, dans le sens où ça fait partie de discussions qu'on a périodiquement avec la municipalité et ses représentants. Et je dois vous avouer que je m'attendais plutôt à ce que, lors d'une prochaine rencontre spécifiquement dans le même format qui avait été prévu, que nous ayons l'occasion de revenir avec des réponses concrètes ou solutions aux problèmes soulevés.

780

LA PRÉSIDENTE :

785 Mais depuis le mois d'août, il n'y a pas eu d'échanges entre le conseil municipal et Hydro-Québec, c'est ça que je dois comprendre?

M. MACKY TALL :

790 Effectivement, pas par le biais de rencontres formelles. Presque la totalité du conseil a été en vacances jusqu'à la fin août. Et je dois vous avouer que, dans les dernières semaines, nous avons eu à nous préparer pour les audiences publiques, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

795

D'accord.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

800 Monsieur Tall, est-ce qu'il est habituel de demander à un conseil municipal, en signant un protocole d'entente, de s'engager à changer sa réglementation?

M. MACKY TALL :

805 Au niveau de l'habitude, ça dépend selon le cas. Dans ce cas-ci, c'était dans le sens relié à la discussion hier sur une exigence claire au niveau du zonage qui empêchait la réalisation de la centrale, que cette modification -- et que les efforts soient apportés pour que cette modification soit apportée, pour permettre la réalisation de la centrale, madame la présidente.

810

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Alors, si la modification à l'égard du règlement sur le bruit notamment n'était pas adoptée par le conseil municipal de Beauharnois, le protocole vaut rien?

815

M. BERNARD LEGAULT :

Probablement.

820

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Alors, vous avez une belle tribune pour faire valoir votre point de vue?

M. BERNARD LEGAULT :

825

Bien, de toute façon, si vous faites référence à Eastmain-1, il y a eu quatre protocoles d'entente de signés. Je pense qu'on pourrait en signer un deuxième si on a oublié des choses dans le premier. C'est déjà ça qui devrait au moins nous ouvrir une porte pour regarder ce qui a été oublié, parce que, en cours de route, on s'est aperçu que X justement, monsieur le maire tantôt le disait X si on a des besoins supplémentaires au niveau de la police, des pompiers, nommez-les tous, à un moment donné, c'est en cours de route que tu te rends compte de ça. Hydro-Québec ne nous ont pas averti de ça, eux autres, quand ils ont signé le protocole d'entente, mais c'est en cours de route qu'on s'aperçoit que ça va coûter des sous à la municipalité puis qu'on n'a pas de revenus pour.

830

835

Sur ce, je voudrais poser une deuxième question, si vous me permettez, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

840

Tout à fait.

M. BERNARD LEGAULT :

845

Je voudrais des gens d'Hydro-Québec: pouvons-nous compter sur votre appui afin que cette politique du gouvernement -- parce qu'eux nous disent qu'ils paient les taxes au gouvernement, mais le gouvernement ne nous les remet pas. Est-ce qu'on peut compter sur eux autres ou s'ils s'en foutent?

850

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

855

Madame la présidente, nous ne nous en foutons pas. Nous sommes évidemment sensibles à la situation, mais vous comprenez que le gouvernement est notre actionnaire. Et dans ces circonstances, et en particulier sur les questions fiscales, l'influence ou l'autorité que nous pouvons avoir à faire cette modification-là, en fait, elle n'est pas dans notre champ de compétence, madame la présidente.

860

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

865 À l'égard du protocole d'entente, monsieur Tall, il est prévu qu'il y ait un fonds d'investissement régional de 4 M\$. Comment ce fonds a été déterminé? Pourquoi 4 M\$? Et comment s'est effectuée la répartition entre la Municipalité de Melocheville et la MRC?

M. MACKY TALL :

870 Ça a été le résultat d'un processus de négociations avec la Municipalité de Melocheville et la MRC, les représentants de la MRC de Beauharnois-Salaberry, et suite à quoi l'entente donc a été signée, comme monsieur le maire monsieur Charlebois mentionnait un peu plus tôt, après que le conseil -- enfin, le conseil de la MRC ainsi que le conseil municipal de la ville aient adoptés des résolutions dans ce sens. Donc, c'était le résultat d'un processus de négociations.

875

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

880 Donc, le fait que Melocheville reçoive 75 % et la MRC de Beauharnois-Salaberry 25 %, ce n'est pas une offre d'Hydro-Québec, mais c'est bien le résultat d'une demande de la Municipalité de Melocheville et de la MRC de Beauharnois.

M. MACKY TALL :

885 Je vous dirais que c'était le résultat de la négociation entre les trois parties, en fait. Donc, ça a été un processus interactif à l'intérieur duquel nous avons, dans le contexte de l'économie du projet, mis les fonds qui étaient possibles tout en permettant une réalisation du projet.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

890

Si on continue dans cette ligne des impacts économiques, dans l'étude d'impact PR-5, chapitre 6, les pages 62 et 63, je voudrais faire référence à l'analyse qui est présentée à...

M. MACKY TALL :

895

Excusez-moi. Est-ce que vous pourriez répéter la référence juste pour nous permettre de suivre?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

900

PR-3, chapitre 6, page 62.

M. MACKY TALL :

905 Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

910 Vous avez dans cette page l'analyse des retombées économiques de l'exploitation de la centrale où on fait état de 448 emplois équivalents temps plein créés ou maintenus pour chaque année d'exploitation, soit 35 emplois directs et 413 emplois indirects.

915 Au tableau 6-15, on présente une donnée qui serait plutôt de 52,6 emplois totaux en personne/année pour la période d'exploitation. Et il y a un petit peu le même décalage à l'égard des retombées économiques en période de construction où on parle d'environ 652 personnes à temps plein. Et dans le tableau, on a reporté 635. J'aimerais comprendre ces écarts.

M. MACKY TALL :

920 Les différences, madame la présidente, monsieur le commissaire, sont reliées au fait que les données que vous avez à 6.63 sont les retombées pour l'ensemble du Québec, tandis que le tableau que vous avez à la page 6.63 sont les résultats donc du modèle de retombées économiques qui a été développé pour la région de Beauharnois-Salaberry spécifiquement.

925 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

 Alors, si on prend en période d'exploitation, il y aurait 35 emplois directs de créés à l'ensemble du Québec.

930 **M. MACKY TALL :**

 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

935 Dont 56 dans la région de Beauharnois?

M. MACKY TALL :

940 En fait, à la page 6.62, vous avez des emplois directs, tandis que dans le tableau 6-15, ils sont exprimés en année/personne, donc qui ne sont pas des mesures directement comparables.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

945

Pourtant, à la page 62, vous faites référence à des équivalents de temps plein, c'est donc en personne/année ou en année/personne?

M. MACKY TALL :

950

Je pense que la clarification, c'est que, à la page 6.62, vous avez, pendant la période d'exploitation de la centrale par année pour l'ensemble du Québec, 448 emplois. Et pour la région de Beauharnois-Salaberry, en directs, indirects, 52,6.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

955

Ça va. Votre explication me satisfait. On parle donc d'environ 700 emplois pendant la période de construction. Dans la région immédiate de Beauharnois, ce serait plutôt de l'ordre de 635, alors que pour l'ensemble du Québec, ce serait 652.

960

M. MACKY TALL :

Pour la période de construction, je vous réfère un peu plus bas à la page 6.62. Pour l'ensemble du Québec, on parle de 1955 année/personnes. Et pour la région de Beauharnois-Salaberry, à la page 6.63, le tableau 6-15, 635,6 personnes/année, puisqu'en termes réels, enfin en termes un peu plus concrets, monsieur Soucy mentionnait un peu plus tôt une pointe de près de 800 personnes sur le chantier. Donc, ça correspond à 1955 personnes/année pour l'ensemble de l'ouvrage pour tout le Québec.

965

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

970

Pour les trois ans?

M. MACKY TALL :

975

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

980

Ce n'est pas par année.

M. BRUNO SOUCY :

985 Non. Le 1955 personnes/année, c'est pour l'ensemble du projet pendant toute sa durée, ce qui correspond à une moyenne pour le Québec de 650 emplois année/personnes chaque année pendant trois ans.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

990 Parfait. Et au tableau 6-15, on dit que les emplois totaux pendant la période de la construction, dans la région de Beauharnois-Salaberry, c'est de l'ordre de 635 personnes/année.

M. BRUNO SOUCY :

995 Oui, tout à fait.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1000 Prenons 700, c'est beaucoup plus simple à figurer. Un chantier de 700 personnes, est-ce qu'il y a des équivalents ou des comparables dans la région pour qu'on puisse apprécier l'envergure d'un chantier mettant à contribution 700 personnes/année?

M. BRUNO SOUCY :

1005 Dans la région, je ne crois pas qu'il y ait un chantier de cette importance. Comment vous donner une idée de... si je comprends bien, c'est ça votre question?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1010 Est-ce que c'est un gros hôpital? Trois cégeps? Qu'est-ce que c'est? Vous rénovez actuellement la centrale de Beauharnois. C'est un chantier d'un milliard, il me semble, ce qu'on a dit? Non?

M. BRUNO SOUCY :

1015 On a annoncé que c'était un chantier d'un milliard, mais ces investissements-là sont répartis sur beaucoup d'années. Alors, c'est difficile de comparer.

1020 Mais je vous dirais, sous toute réserve, que le chantier de l'agrandissement du Centre des congrès de Montréal, je pense qu'ils sont à peu près autour de 700 actuellement, mais je vous dis ça sous toute réserve. Donc, c'est à peu près du même ordre.

M. MACKY TALL :

1025

Et à l'échelle régionale, pour mettre en perspective la réfection en cours, je pense que dans le courant de l'année 2001, il y a des montants d'environ 46 M\$ qui ont été dépensés sur ce chantier-là. Nous avons un peu de détails là-dessus si vous le souhaitez, mais ça donne l'ordre de grandeur de la répartition de ce milliard d'investissement.

1030

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais de toute façon, c'est suffisant, on admet que c'est considérable et que, pendant trois ans, c'est long.

1035

Est-ce que vous avez simulé l'impact sur la socioéconomie locale de l'organisation et du maintien de 700 personnes/année nouvelles arrivées dans cette région pendant trois ans? Est-ce que les infrastructures commerciales et industrielles de l'environnement sont capables de supporter et d'absorber une telle main-d'oeuvre?

1040

M. MACKY TALL :

Ce volet n'a pas été regardé de façon spécifique dans le cadre de l'étude d'impact, madame la présidente.

1045

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Je vais adresser la question au maire de Beauharnois. Une telle activité commerciale générée par 700 emplois nouveaux et, on peut présumer, bien rémunérés dans la région, est-ce que l'infrastructure commerciale de votre nouvelle ville est apte à absorber un tel impact économique? Y a-t-il suffisamment de restaurants, de stations-services, de tout autres équipements nécessaires?

1050

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1055

Pour les stations-services, c'est *oui+. Pour répondre à votre question, 700 employés demain matin qui rentrent dans la nouvelle ville de Beauharnois, je pense qu'on va avoir un petit problème, définitivement. Mais, par contre, si c'est étalé dans le temps, ça se peut. Mais 700 du jour au lendemain, il va manquer de hot-dogs.

1060

M. MACKY TALL :

Et là-dessus, j'aimerais apporter une précision. Je pense que monsieur Soucy y avait fait référence durant la journée hier, sur le progrès du chantier, mais ça va quand même aller graduellement vers le milieu de la prochaine année, le début des travaux de préparation des routes et le chantier qui va graduellement prendre de l'ampleur pour atteindre un niveau important vers le courant de 2004 finalement, au niveau du moment où la pointe va être atteinte. Donc, il y aura quand même là une progression graduelle avec un certain préavis à ce niveau-là.

1065

1070

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1075

Mais on prend conscience que fin 2003, 2004, je pense, où j'ai vu le sommet de l'impact, c'est quand même rapide pour une communauté qui va vouloir s'approprier l'impact économique le plus optimal possible.

M. MACKY TALL :

1080

Oui, votre calendrier est tout à fait exact.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1085

J'aimerais savoir, monsieur Tall, quelle est la technologie -- le choix de la technologie n'est pas définitif. Vous avez à plusieurs reprises mentionné que ça sera fait en fonction de nombreux critères. J'aimerais savoir, moi, quelle est la technologie qui serait la plus profitable en termes d'impact économique pour le Québec, d'une part, et peut-être régionalement si jamais il y avait des retombées locales.

M. MACKY TALL :

1090

Madame la présidente, la réponse à ce niveau-là est que la technologie proposée, bien qu'il y ait encore des raffinements à faire, dans ses grandes lignes est quand même définie au niveau de sa composante majeure qui est le groupe turbine-alternateur. Et comme nous l'avons indiqué dans l'étude d'impact, il y a actuellement quatre manufacturiers dans le monde qui ont cette technologie. Il y a une grande concentration dans ce secteur et dont aucun de ces manufacturiers d'équipement ne construit cette portion-là au Québec.

1095

1100

Et donc, les retombées viendraient plus dans chacun des quatre scénarios, les retombées qui sont identifiées ici, des services qui seraient fournis pour l'installation et pour tout ce qui est le reste de la centrale finalement, des travaux de la centrale qui seraient rattachés. Donc, qui s'équivaudrait quand même relativement bien d'un choix à l'autre à ce niveau-là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1105

Dans le même ordre d'idée, quelle est la filière énergétique qui offre les meilleurs impacts économiques?

M. MACKY TALL :

1110

C'est sans aucun doute notre première et principale filière, la filière hydroélectrique.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1115 Merci. Parmi les 700 ouvriers ou les 700 personnes/année nécessaires en période de construction, pouvez-vous nous donner une idée même approximative de la nature des compétences qui seront requises de la part de ces ouvriers?

M. MACKY TALL :

1120 Monsieur Soucy va vous apporter ces éclaircissements.

M. BRUNO SOUCY :

1125 En fait, la centrale du Suroît est principalement composée de groupes alternateurs, on l'a dit, de chaudières, c'est-à-dire des équipements qui sont construits pour résister à des hautes pressions. Il y aura aussi des bâtiments, des structures importantes pour supporter ces équipements-là et les abriter.

1130 Donc, je vous dirais qu'à peu près tous les corps de métier qu'on rencontre au Québec sur à peu près, je dirais, des chantiers industriels typiques vont se retrouver à la centrale du Suroît. Donc, on aura, je dirais, à peu près tous les corps de métier, électriciens, plombiers, soudeurs, soudeurs haute pression, monteurs de structures, et caetera. Donc, ce n'est pas très différent de ce que vous voyez dans des grands chantiers industriels.

1135 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

1140 Et, à votre connaissance, est-ce qu'on peut anticiper une pénurie de main-d'oeuvre, ou est-ce que la région est apte à fournir un bon nombre de travailleurs, ou si, des 700 emplois qui seront accessibles, finalement une mince partie pourrait revenir à la région?

M. BRUNO SOUCY :

1145 Je vous dirais que la disponibilité de la main-d'oeuvre, c'est quelque chose que l'on monitor, que l'on surveille. Mais dans cet ordre d'idée-là, dans le cadre des études d'impact économique, on a eu le support du CLD pour nous aider à caractériser la région au niveau des entreprises, sous-traitants, corps de métier qui sont présents dans la région. Et le CLD a participé pour nous aider à caractériser la région.

1150 Mais ce que le monsieur le commissaire mentionne au niveau de la disponibilité, c'est que ça varie beaucoup d'une année à l'autre dépendamment de la fermeture de chantiers ou d'ouverture d'autres chantiers dans la province.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1155 Ou dans la région.

M. BRUNO SOUCY :

Ou dans la région.

1160

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

On pense à peut-être une autoroute qui, un jour, traversera le canal. Est-ce qu'il y a compatibilité des calendriers de chantier, ou complémentarité, ou conflit?

1165

M. BRUNO SOUCY :

Hier, nous avons discuté de cette question, madame la présidente. Et avec les contacts qu'on a avec le ministère des Transports du Québec, on estime qu'il n'y aura probablement pas de simultanéité des chantiers. Donc, il n'y aurait probablement pas de conflit au niveau de la disponibilité de la main-d'oeuvre, les pointes des chantiers n'étant pas simultanées.

1170

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce qu'il y a un mécanisme quelconque qui permet aux autorités locales et aux personnes concernées de s'assurer que les processus d'appel de proposition ou d'allocation de travail qui vont être déployés seraient de nature à assurer un impact économique local maximal?

1175

M. BRUNO SOUCY :

Oui, madame la présidente. En collaboration avec le CLD, Hydro-Québec va mettre sur pied et a commencé à mettre sur pied des banques d'entreprises régionales qui seraient susceptibles de fournir de l'expertise au consortium qui sera éventuellement choisi pour construire la centrale. Et ces données-là vont être fournies aux soumissionnaires qui seront sélectionnés.

1180

1185

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce qu'on peut penser qu'il pourrait y avoir de la discrimination positive à l'égard des ouvriers régionaux ou des entreprises locales?

1190

M. BRUNO SOUCY :

Madame la présidente, étant donné que le consortium aura la responsabilité des travaux, il aura à respecter le décret de la construction, d'une part. Donc, il devra respecter les règles qui sont en vigueur dans la région pour l'embauche des travailleurs.

1195

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1200 Juste deux autres petites questions vraiment pas longues. Une concerne la région. On a souvent parlé de région, impact économique régional. Quelle est la région? Pour vous, c'est quoi la région?

1205 **M. BRUNO SOUCY :**

 Madame la présidente, dans les études d'impact économique, pour les fins du modèle intersectoriel du Québec, nous avons identifié la région qui correspond à la MRC de Beauharnois-Salaberry comme étant la région qui a été définie pour les fins de l'étude.

1210 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

 Une dernière question. Vous faites référence, toujours à la page 63, en parlant du protocole d'entente et du fonds d'investissement. Vous en décrivez un peu l'orientation et vous concluez que l'impact économique régional de ce fonds devrait donc être élevé. Pouvez-vous m'illustrer de quelle façon que ça devrait être élevé?

1215 **M. BRUNO SOUCY :**

 Oui, madame la présidente. Juste pour résumer un peu la méthodologie qu'on a employée pour la détermination des impacts économiques, pour le Québec évidemment, on a utilisé le modèle Institut de la statistique du Québec pour déterminer les emplois directs et indirects au Québec, qui est un modèle qui est très connu.

1225 Mais pour en arriver à cerner les impacts économiques de la région de la MRC de Beauharnois-Salaberry, on a paramétré, si vous voulez, le modèle intersectoriel en fonction de la région de la MRC Beauharnois-Salaberry puisqu'on la connaît bien. On connaît ses caractéristiques industrielles, et caetera.

1230 Maintenant, pour l'impact du 4 M\$ sur la Municipalité de Beauharnois et la MRC, le modèle n'est plus efficace à ce moment-là, parce que ça devient une analyse qui est trop micro. Et selon notre conseiller en la matière qui était Raymond Chabot Grant Thornton, étant donné que ce sont des sommes qui sont injectées directement dans la région, on peut supposer que les retombées seront grandes.

1235 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

 Donc, ce sont les municipalités et la MRC, les signataires de l'entente, qui ont pleine autorité pour décider ce qu'ils font avec cette allocation.

1240 **M. BRUNO SOUCY :**

 Oui, tout à fait.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1245

On peut présumer qu'ils vont le dépenser chez eux.

M. BRUNO SOUCY :

1250

Je pense qu'on peut le présumer.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1255

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1260

Alors, je laisserais la parole à monsieur Charlebois. Vous aviez quelque chose à ajouter ou poser une question?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1265

Alors, merci, madame la présidente. Je suis content, je viens d'entendre que la région maintenant se limite à la MRC de Beauharnois-Salaberry. Je suis très heureux de ça.

1270

J'aurais trois compléments de réponse, madame la présidente, puis je vais être assez rapide. À la question tantôt, monsieur Pelletier, monsieur le commissaire que vous m'avez posée, si je me sentais à l'aise suite au protocole d'entente signé avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, Hydro-Québec et l'ancienne municipalité de Melocheville concernant la centrale du Suroît, parce que c'est dit dans l'article 3 d) que, après ça, on ne peut pas refaire d'autres demandes avant 25 ans. C'était votre question?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1275 Oui.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1280 Et je vous ai répondu que je me sentais quand même à l'aise, même si mes doléances sont toujours les taxes foncières. Mais je vais juste faire une petite précision. Je pense qu'on a oublié tantôt, pour ne pas que le monde soit induit en erreur -- si vous me permettez, est-ce que je peux lire le 3 d), madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

1285 Oui, allez-y.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1290 Très rapidement, je vais essayer de vous faire ça sans faire de faute.

1295 **La MRC et la municipalité reconnaissent que la signature du présent protocole d'entente répond de façon définitive à toutes leurs attentes quant à la construction et l'exploitation de la centrale, et s'engagent à ne pas faire ou appuyer d'autres demandes à Hydro-Québec, soit directement ou indirectement, concernant la construction et l'exploitation de la centrale pendant une période débutant à la signature du présent protocole d'entente et se terminant 25 ans après la date de la mise en service de la centrale, en autant que le projet est tel qu'il a été présenté et que l'on ne fait pas d'ajout.**

1300 Ce protocole-là est spécifiquement pour cette centrale-là. C'est parce que tantôt, je pense, peut-être pour le public, ça pouvait laisser supposer que plus jamais avant 25 ans, si jamais il arrivait un autre projet ou l'agrandissement d'une centrale -- ça fait que c'est juste pour faire une petite rectification.

1305 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

1310 Oui, mais mon interrogation était à l'effet que même pour cette centrale, si maintenant vous devez faire face à des investissements considérables, ne serait-ce que pour améliorer les équipements et la formation des brigades de sécurité publique, comme vous m'aviez laissé entendre que, éventuellement, vous pourriez solliciter Hydro-Québec comme vous l'avez déjà fait par le passé, je trouvais cette clause-là un peu contraignante.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1315 Effectivement, elle peut être contraignante. Mais, par contre, on a peut-être une autre clause qu'Hydro-Québec, si jamais il y avait peut-être des choses spécifiques -- j'essaie de trouver l'article. Il y a une clause par rapport aux services aussi.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1320 Les services, que la municipalité de Beauharnois s'engage à les vendre au prix coûtant à Hydro-Québec. Donc, là aussi, vous ne ferez pas beaucoup d'argent.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1325 Ça fait que voyez-vous pourquoi faire qu'on veut qu'ils payent leurs taxes?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1330 Oui.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1335 Donc, c'était juste une petite précision, c'est juste pour cette centrale-là.

Le deuxième complément de réponse, c'est concernant, tantôt, on soulevait la question X je pense que c'est vous encore, monsieur le commissaire X le 4 M\$, on en est venu comment au 4 M\$? Pourquoi que la MRC, c'est 1M \$? Puis l'ancienne Municipalité de Melocheville, c'est 3M \$? Je vais vous résumer ça encore brièvement, puis vous allez voir comment est-ce qu'on a été *bad-luckés*, nous autres, la Municipalité de Melocheville depuis le temps.

1345 Quand Hydro-Québec fait une construction de centrale hydroélectrique, il y a une mise en valeur dans la région qui se fait dans la municipalité puis dans la MRC, une mise en valeur qui équivaut entre 1 % et 2 %. C'est le programme de mise en valeur d'Hydro-Québec. Ça fait que quand monsieur Landry, le premier ministre, et monsieur Caillé président d'Hydro-Québec, et monsieur Thierry Vandal se sont présentés dans l'ancienne municipalité de Melocheville, le 1 ou le 2 octobre pour faire l'annonce de la centrale, j'ai dit: *Bingo! On va avoir notre 1 % au moins.+ Peut-être pas 2 %, mais 1 %. Si on parle de 500 M\$, 600 M\$, bien, c'est de 5 M\$ à 6 M\$.

1350 Mais où est-ce que ça a accroché encore une fois, c'est que ce programme-là, c'est pour les centrales hydroélectriques. Quand on parle d'une centrale thermique, ça ne s'applique pas. Ça, on m'avait joué le tour en 93, 94. Le fameux milliard quelques centaines de millions, on a rallongé la centrale hydroélectrique présente de 300 pieds de chaque côté d'est en ouest, ça fait qu'on a dit: *On a le droit encore au programme de mise en valeur.+ On nous a tout

1355

simplement répondu que c'était une réfection. Ça fait que sur le milliard quelques centaines de millions, il y a eu aucune retombée économique autant pour la MRC que la Municipalité de Melocheville.

1360 Ça fait que, de là, il y a eu une négociation suite à une entente avec monsieur Vandal et
monsieur Caillé, une négociation, comme monsieur Tall le disait tantôt, avec Hydro-Québec.
Et on est venus à bout d'aller chercher 4 M\$ au lieu du 5 M\$ ou 6 M\$. C'est de là qu'est revenu
le 4 M\$. Puis ça, on n'a pas regardé les ententes plus au -- c'est-à-dire, on les avait regardées
1365 les ententes plus au nord, mais il semble que, au sud du fleuve Saint-Laurent, ça ne s'applique
pas. Ça, c'est pour le 4 M\$, comment est-ce qu'est arrivé le 4 M\$.

Et ensuite le partage du 25 % et du 75 % avec la MRC de Beauharnois-Salaberry,
encore une fois, ça ne fait pas tellement longtemps que vous m'entendez, puis vous savez
toujours ce qui va arriver ou ce que je demande. C'est les taxes foncières. Puis la MRC de
1370 Beauharnois-Salaberry, tous les maires sont conscients de la bataille que livrait à l'époque la
Municipalité de Melocheville, maintenant la nouvelle Ville de Beauharnois. Ça fait que c'est pour
ça qu'au lieu d'être 50-50, les maires ont décidé de laisser 75 % du 4 M\$ à l'ancienne
municipalité de Melocheville compte tenu de tous les préjudices qu'on a subis depuis nombre
d'années. Ça, c'était pour le deuxième complément.

1375 Maintenant, le troisième complément de réponse, tantôt on parlait des 700 employés.
Monsieur Soucy, par contre, il a parlé de la collaboration avec le Centre local de développement
Beauharnois-Salaberry, le CLD. Effectivement, il y a des pourparlers avec le CLD, on était
encore là hier -- parce qu'il n'y a pas seulement que des côtés négatifs avec Hydro-Québec, il y
1380 en a des bons aussi. Même la réhabilitation de la centrale, le 1 Md \$, il y a eu une collaboration
avec le Centre local de développement.

Et pour l'éventuelle construction de la centrale thermique, il y a des pourparlers. Il y a
déjà eu une rencontre avec les entreprises de la région. Puis là, c'est pour ça, tantôt j'étais
1385 content d'entendre que maintenant la région se limite à la MRC de Beauharnois-Salaberry. Ça,
c'est encore mieux parce qu'on est vraiment une région défavorisée. Puis les efforts d'Hydro-
Québec pour essayer d'avoir le plus de retombées économiques dans la MRC se font avec le
Centre local de développement.

1390 Donc, madame la présidente, c'était les trois petits compléments.

Linda soulevait aussi, il y a quand même le pôle Valleyfield. Les 700 employés que
vous allez m'envoyer demain matin, si on ne peut pas tous les prendre, on va les partager avec
l'autre municipalité. Merci, madame la présidente.

1395

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Monsieur Charlebois, considérez-vous que le projet du Suroît est accepté socialement par vos concitoyens?

1400

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Vous savez que je vais être encore obligé de vous parler de mes taxes. Comme monsieur Legault l'a soulevé tantôt, puis monsieur Gendron cet après-midi, ça amène quand même des contraintes, mais tout le monde est conscient qu'on a besoin de développement économique ici. On est quand même, encore une fois, une région défavorisée.

1405

Sauf que quand on fait juste subir, puis il n'y a pas de retombée -- il va y avoir des retombées lors de la construction, quelques emplois de créés, mais il n'y a pas de retombées fiscales. Monsieur Gendron cet après-midi quand il vous disait: *Moi, j'ai une maison, ça fait X années que je paye des taxes là-dessus pour avoir mes services, puis tout ça+, puis on a une société d'État ici, encore une fois ils font de l'argent comme de l'eau avec notre eau, puis on n'a aucune retombée. Je parle, il n'y a pas de taxes là-dessus.

1410

Ça, c'est un irritant majeur pour la population. Je dois vous avouer, juste avoir un peu de taxes, ça irait beaucoup mieux pour faire passer le projet.

1415

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Ça corrigerait une iniquité.

1420

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Vous avez entièrement raison.

1425

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Complément d'information, monsieur Charlebois. Je comprends que c'est une entente que vous avez signée dans le cadre du fonds de développement et que vous dites que ça peut aider à réparer un petit peu les erreurs du passé que vous avez subies, les résidants du secteur Melocheville, dois-je dire, par rapport à la Ville de Beauharnois. Mais trouvez-vous concevable X et là, je me fais un peu le porte-parole de monsieur Legault, des arguments de monsieur Legault X que 75 % du fonds soit versé et dépensé dans le secteur de Melocheville, si c'est bien ça que je dois comprendre, alors que la majorité ou la grande partie des inconvénients est subie de l'autre côté par les résidants du secteur Beauharnois? Vous comprenez bien le sens de ma question?

1430

1435

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1440 Très bien, monsieur le commissaire. Des préjudices, je dois dire qu'autant le monde aussi du secteur Melocheville en subit en plus de Hydro-Québec, le canal qui est là, 1 kilomètre de large, cause des préjudices au monde du secteur Melocheville.

1445 Quoi qu'il en soit, quand on parle de 3 M\$ de l'entente qui a été signée, c'est pour la nouvelle Ville de Beauharnois quand même, même si elle est dédiée par décret dans le secteur Melocheville. Et ça, je l'ai bien dit, puis je fais bien attention parce que je ne veux pas créer d'attente, le protocole est effectif s'il y a construction. Là, on est après essayer de dépenser 4 M\$, puis on ne l'a pas du tout encore. Vous n'avez pas fait vos recommandations puis le décret n'est toujours pas sorti. Ça fait qu'il faut quand même faire attention.

1450 Mais sauf, sans créer d'attente, moi, je dois vous dire, dépenser uniquement 3 M\$ juste dans le secteur Melocheville pour le culturel, et caetera, je pense que je vais avoir de la misère. Il y a le parc archéologique; après ça, ça va être plus compliqué un peu. Mais s'il y a des équipements régional qui peuvent servir à la nouvelle ville, puis je vais prendre un exemple -- puis l'argent, je ne veux pas le dépenser avant de l'avoir, on s'entend bien là-dessus.

1460 Il y a un aréna ici dans le secteur Beauharnois qui a besoin un petit peu d'attention. Et quand on parle d'un peu d'argent, ça en a besoin beaucoup. Ça fait que je ne pense pas que les gens du secteur Melocheville auraient de l'objection à ce que ça serve pour l'aréna, parce que ça sert pour tout le monde. Si on prend la bibliothèque, la bibliothèque est située dans le secteur Beauharnois. Ça va servir à la nouvelle ville de Beauharnois. Puis les injections d'argent dans le secteur Melocheville, c'est de l'argent qu'on ne sera pas obligés de prendre dans le fonds général pour injecter, mettons, au parc archéologique. Ça fait que ça va donner une chance de couvrir d'autres budgets.

1465 Mais, encore une fois, l'argent, on ne l'a pas. On va le dépenser quand on va avoir une certitude qu'il va y avoir une rentrée d'argent.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1470 Merci, monsieur Charlebois.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1475 Au plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Monsieur Legault, je vous informe tout de suite, si c'est un commentaire, je ne peux pas recevoir de commentaire.

M. BERNARD LEGAULT :

1485 Bien, c'est que je n'ai pas eu le temps d'émettre mon opinion à la fin de...

LA PRÉSIDENTE :

1490 Oui, mais vous ne pouvez pas émettre d'opinion. C'est le temps des questions. Les opinions, c'est si vous présentez un mémoire à la deuxième partie de l'audience, là vous pourrez émettre votre opinion.

M. BERNARD LEGAULT :

1495 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bienvenue, monsieur Legault.

1500 Alors, j'inviterais maintenant madame Denyse Mackay. Bonsoir, madame Mackay.

Mme DENYSE MACKAY :

1505 Bonsoir! Mon nom est Denyse Mackay, je suis citoyenne de l'ancienne et de la nouvelle ville de Beauharnois et, donc, je suis très consciente des retombées du projet qui paraissent surtout atmosphériques. Donc, j'ai des inquiétudes de ce côté.

1510 Et une des craintes, c'est le potentiel au point de vue de l'explosion ou de l'incendie de cette centrale si elle est construite. On répond toujours, quand ce genre de question est posé, que le risque est minime, on prend toutes les précautions, et caetera. Mais je veux m'adresser au cas où. S'il y avait explosion ou incendie dans cette centrale, quelles seraient les conséquences potentielles? Est-ce qu'on a examiné la chose?

1515 Normalement, il y a plus d'émanations, plus de gaz. Il y a de la fumée. Quand on regarde physiquement où est situé le projet, il est près de la digue, près du pont de l'autoroute 30 qui, je l'espère, va être construit le plus rapidement possible. Il est près de la centrale. Il est près d'un boisé où la communauté a mis beaucoup de ressources, le boisé Robert. Tous les vents dominants envoient ces émanations vers Beauharnois et Maple Grove qui est l'autre secteur.

1520

On a eu un incendie dans le parc industriel où il y avait des matières plastiques. Ça a été une fumée noire épouvantable qui s'est dégagée. Les vents nous ont aidés, en ce sens qu'ils ont éloigné vers l'île de Montréal, mais je suis sûre que ça ne les a pas rassurés.

1525 Alors, j'aimerais savoir si on a examiné les conséquences possibles du danger d'explosion ou d'incendie dans cette centrale.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

1535 Merci, madame la présidente. Et la réponse à la question de l'intervenante est que, oui, nous avons examiné ces possibilités, ces scénarios de façon très détaillée. Plusieurs simulations ont été faites. En fait, nous avons fait au début d'après-midi aujourd'hui X vous n'étiez pas là malheureusement X mais nous avons fait une présentation qui résumait les conclusions de cette analyse. Donc, ça a été regardé sur tous les risques potentiels reliés à l'opération de la centrale.

1540 Mais j'aimerais apporter deux précisions importantes également. C'est que nous sommes dans un processus d'autorisation, qui nous exige donc de soumettre toutes ces analyses-là aux autorités compétentes qui vont les analyser. Et vous n'étiez pas là ce matin mais, justement, notamment le représentant du ministère de la Sécurité publique nous a
1545 d'ailleurs demandé de compléter des analyses additionnelles, qui vont être déclenchées et qui vont être complétées.

1550 Donc, ce sont des analyses, même si on a suivi les directives qui ont été imposées par le ministère de l'Environnement, qui font l'objet d'un processus très rigoureux pour être sûr justement qu'elles sont faites de la bonne façon et qu'on regarde ces éléments. Et une fois que ces études seront complétées, les mesures d'urgence vont également être développées. Le plan d'urgence, on y faisait référence justement en ce qui concernait ce qui devrait être mis en place par la municipalité pour réagir au cas où il y aurait un événement.

1555 Et dernier point important que j'aimerais souligner également, on le mentionnait un peu plus tôt aujourd'hui, c'est que ce type d'équipement, de technologie de centrale à cycle combiné au gaz naturel, on a regardé, il y en a des centaines dans le monde, et on a regardé à des accidents qui auraient pu arriver, des explosions. Et je pense que la conclusion, c'est qu'on
1560 n'en a pas trouvé parce que, justement, ça inclut des équipements de télédétection, de mesurage très sensibles de fuite de gaz.

Et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de ces accidents, c'est qu'il y a quand même, à l'intérieur de la centrale, beaucoup d'équipements de contrôle. Et il faudrait une combinaison assez exceptionnelle de plusieurs équipements de contrôle et de télédétection qui

1565 tombent tous en panne en même temps pour qu'on arrive à une telle situation. Donc, ce ne sont pas des équipements qui ont l'habitude d'avoir des problèmes d'explosion ou autres avec la quantité qu'il y a en opération.

Mme DENYSE MACKAY :

1570

Comme je vous dis, c'est pour le cas où qu'il faut se poser des questions.

1575

Étant donné qu'on a posé la question un peu plus tôt qu'il n'y avait pas eu de gros chantiers de construction dans la région depuis de nombreuses années, ça s'explique très facilement parce qu'il n'y a pas eu de soutien au développement économique de la région. Toutes les installations sont des anciennes installations. L'électricité a été exportée aux États-Unis. Les subventions ont été exportées dans le reste du Québec et Beauharnois a beaucoup donné au Québec.

1580

Alors, dans la construction de cette centrale, vu qu'il y a des effets nocifs au point de vue atmosphérique, est-ce qu'on a considéré la possibilité d'utiliser le potentiel de cogénération de la centrale pour attirer des industries localement, et plus précisément dans le parc industriel de Beauharnois?

1585

Par exemple dans la région, nous avons une école d'horticulture qui prend beaucoup d'expansion. Il y a un potentiel au point de vue des serres, de chauffage des serres. Est-ce qu'on a considéré ce projet ou tout autre qui pourrait permettre d'attirer plus que les minimales emplois dont on parle une fois que la centrale est construite, une cinquantaine d'emplois dans la région directs et indirects, des gens qu'on ne peut pas attacher, qu'on n'a aucune garantie qu'ils vont vivre à Beauharnois, payer des taxes à Beauharnois. Ils ont tous des voitures, on n'est pas loin de Montréal.

1590

Donc, ce que ça nous prendrait, c'est des gens qui travailleraient et vivraient en région. Et ça nous prend des industries qui attireraient ce type de personnes et qui attireraient vraiment de l'activité économique dans la région. Une fois construite, la centrale ne donne à peu près pas d'emplois dans la région.

1595

LA PRÉSIDENTE :

1600

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

1605

Merci, madame la présidente. Deux éléments sont soulevés dans la question ici. Donc, le premier concerne la possibilité donc d'utiliser le potentiel de cogénération. Je ne sais pas si monsieur Beaulieu est encore dans la salle, mais on avait justement un intervenant cet après-midi qui se spécialise dans le développement de serres et que nous avons déjà rencontré à quelques reprises.

1610 Et nous avons, au cours des derniers mois, rencontré au moins quatre ou cinq groupes
de ce type-là qui font ce développement de serres. Et nous avons examiné avec eux la
possibilité d'utiliser la chaleur qui est contenue dans l'eau de recirculation de la centrale
justement dans des applications comme celles de serres. Ça représente un certain défi
technique parce que le contenu de chaleur n'est pas au niveau idéal souhaité, mais plusieurs de
1615 ces groupes, dont monsieur Beaulieu, nous ont indiqué qu'ils vont continuer à regarder une
application concrète.

Et ce que nous avons indiqué cet après-midi, c'est que nous sommes ouverts à cela,
puisque nous, dans notre cas, on préfère, au lieu de renvoyer cette chaleur, de la perdre
1620 simplement dans le canal, mais si elle peut être utilisée, ça nous prend simplement la capacité
de la dévier pour cette fin-là.

Et la deuxième question qui nous a été posée également, c'était: est-ce que dans des
conditions comme ça où un projet concret viendrait, il serait possible de mettre à la disposition
1625 de ce projet des terrains adjacents à la centrale?

Et j'ai indiqué que nous allons faire des vérifications au niveau de notre groupe
immobilier sur la possibilité de mettre ces terrains-là à la disposition dans le cas d'un tel projet et
que nous allons revenir à la Commission avec cette information.

1630 Madame la présidente, si vous me le permettez, j'aimerais quand même souligner
qu'une fois que la centrale va être en opération, madame la requérante, donc, indiquait que les
employés ont des automobiles mais ne restent pas nécessairement. J'aimerais simplement, si
vous le permettez, indiquer quand même que les données que nous avons sur les employés, si
1635 on prend simplement la centrale de Beauharnois et celle des Cèdres, c'est que, au niveau de
leur lieu de résidence et donc de l'endroit où ils paient des taxes, on parle qu'il y en a quand
même un pourcentage intéressant qui reste directement à l'intérieur de la municipalité de
Beauharnois et qui contribue. Et les autres contribuent de façon moindre, de façon plus
modeste par le biais d'être simplement là, de consommer dans les restaurants, et caetera.

1640 Donc, j'aimerais rassurer l'intervenante qu'il va quand même y avoir, selon ce qu'on
peut observer, des retombées qui vont résulter du fait de la création de plusieurs dizaines
d'emplois permanents. Et c'est tout à fait logique, les gens ne vont pas être intéressés à se
déplacer sur de grandes distances ou à prendre des ponts pour retourner travailler ou quoi que
1645 ce soit, ils vont s'installer à proximité de leur lieu de travail. Et c'est ce que ces données nous
indiquent.

Mme DENYSE MACKAY :

1650 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à vous questions?

1655

Mme DENYSE MACKAY :

Merci.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame.

1665

Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et nous poursuivrons par la suite.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1670

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si vous voulez bien prendre place, nous allons poursuivre la séance.

1675

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Un intervenant hier a posé une question qui s'adressait à monsieur Massé. Alors, en son absence hier, on avait convenu qu'on lui poserait aujourd'hui.

1680

Il voulait savoir quelle serait l'importance des impacts du projet sur l'avifaune qui fréquente la ZICO à proximité.

M. GÉRARD MASSÉ :

1685 Merci, ça me fait plaisir d'y répondre. Pour commencer, je ne sais pas si les gens ici savent c'est quoi une ZICO, ça serait peut-être important de le dire. Une ZICO, ce n'est pas une marque de peinture. Ça signifie tout simplement que c'est une zone importante pour les oiseaux.

1690 En Amérique du Nord, c'est un genre de statut qui est donné par une organisation internationale dans le but de reconnaître l'importance d'un site pour les oiseaux.

1695 Dans la région ici, il y en a trois ZICO. Il y a une ZICO qui part du barrage du Beauharnois, puis qui remonte à peu près aux limites du projet. Et il y en a deux autres de chaque côté qui correspondent à des bassins de sédimentation.

 Alors, qu'est-ce que le projet va faire sur les ZICO qui sont en présence? Bien, l'installation même de la centrale ne se fait pas là où il y a une ZICO. Alors, ça ne menace pas la présence intrinsèque ou l'habitat de ces milieux.

1700 Cependant, les oiseaux qui s'y rendent à ces endroits-là, ils auront à contourner, disons, par la voie des airs généralement les installations. Ils auront à contourner peut-être une ligne électrique qui va être développée pour acheminer l'électricité un peu plus haut. Mais à part de ça, on ne voit pas vraiment d'impact sur la faune qui va utiliser les ZICO.

1705 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Très bien, monsieur Massé.

LA PRÉSIDENTE :

1710 Juste peut-être un complément d'information. Le bassin SB-8 où serait construite la centrale, vous dites qu'il n'y a pas d'habitat dans ce bassin-là. Est-ce qu'il y a un statut particulier en regard des oiseaux, que ce soit les oiseaux migrateurs ou autres? Est-ce que ce bassin-là a un statut particulier?

1715

M. GÉRARD MASSÉ :

 Le bassin d'eau, vous voulez dire?

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

 Le bassin SB-8. Je ne sais pas si on peut voir sur la carte?

M. GÉRARD MASSÉ :

1725

La zone où va être construite éventuellement la centrale?

LA PRÉSIDENTE :

1730

Oui.

M. GÉRARD MASSÉ :

1735

On n'a pas vraiment de données précises, nous personnellement, sur le site. On se fie un peu sur les études d'inventaire qui ont été faites par le consultant lors de l'étude d'impact concernant la valeur immédiate du site.

LA PRÉSIDENTE :

1740

Mais, en fait, ce n'est pas une zone qui est reconnue en fonction d'une loi ou...

M. GÉRARD MASSÉ :

1745

Non, absolument pas.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1750

M. GÉRARD MASSÉ :

Il n'y a pas de statut juridique ou légal de donné sur ce site.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Parfait.

M. GÉRARD MASSÉ :

1760

Il y a bien, en pourtour du site, ce que l'on appelle une zone interdite pour la chasse.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1765

M. GÉRARD MASSÉ :

1770 Ça, c'est un statut fédéral qui est donné au secteur afin de permettre aux oiseaux migrateurs d'avoir une aire de repos exempte de chasse. En automne, c'est pratique pour eux, on comprend. Il y en a à certains endroits au Québec, pour donner des endroits de repos aux oiseaux migrateurs. Alors, vous avez une zone de cette nature dans les limites de l'aire d'étude.

LA PRÉSIDENTE :

1775 D'accord, merci.

M. GÉRARD MASSÉ :

1780 Madame la présidente, un peu plus tard, si vous le permettez, j'aurais peut-être d'autres commentaires à faire sur l'ensemble de l'étude d'impact s'il n'y a pas de questions, si on me permet de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

1785 Mon collègue va continuer les questions, je vais vous laisser la parole par la suite.

M. GÉRARD MASSÉ :

1790 Oui.

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, si vous le permettez également...

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. MACKY TALL :

1800 ... avant que la question ne soit posée, un intervenant, monsieur Gervais, monsieur Denis Gervais, avait posé une question un peu plus tôt. Nous avons la réponse. Donc, quand vous souhaitez...

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y tout de suite avant que mon collègue pose une question.

M. PIERRE LUNDHAL :

1810

Alors, madame la présidente, nous avons vérifié à quel moment exact ont été faits les appels pour essayer de voir s'il y avait présence du petit blongios aux alentours du site.

1815

C'était donc le 14 mai et le 19 juin derniers. C'était monsieur Pierre Mousseau qui était sur le terrain. Les appels ont été faits vers 9 h 30 le matin à cinq ou six reprises à chaque fois. Il n'y a eu aucune réponse. Ils ont été faits depuis l'endroit qui est -- peut-être que je pourrais le montrer sur la carte si on nous remet la carte que nous avons à l'écran il y a une minute. Dans ce secteur-là où le petit blongios avait été observé il y a longtemps, mais plus depuis le début des années 90, si je me souviens bien.

1820

Il a simplement ajouté comme commentaire que, bien qu'on pourrait considérer que c'était une heure relativement tardive pour ce genre de travail, son expérience avec cette espèce, c'est que, d'habitude, il obtient des réponses quand il fait ses appels vers 9 h 30 le matin et qu'il y a des oiseaux.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lundhal.

1830

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Pour les fins de la discussion, monsieur Tall, est-ce que vous pouvez nous présenter sur un acétate la prise d'alimentation en eau à la variante 3 que vous avez retenue.

1835

M. MACKY TALL :

Nous l'avons uniquement sous une forme schématisée telle que présentée à l'écran.

1840

M. DONALD LABRIE, commissaire :

On va travailler avec ça. Quelle est la dimension de la tranchée que vous allez devoir creuser du canal à la prise d'amenée d'eau?

1845

M. MACKY TALL :

On a juste besoin de retrouver le dessin d'ingénierie à ce niveau-là. Ça va prendre quelques instants.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1850

Dans le PR-3.2. Je vois *série 12+ si ça peut vous aider, code 40 DD.

M. BRUNO SOUCY :

1855

Madame la présidente, la dimension précise n'a pas été cotée sur le dessin mais, à l'échelle, on voit que la tranchée dans sa partie supérieure a une largeur d'environ 50 mètres par une longueur d'environ 80 mètres.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1860

On parle bien de la tranchée qui part du canal jusqu'à la prise d'admission d'eau?

M. BRUNO SOUCY :

1865

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1870

C'est ça?

M. BRUNO SOUCY :

Oui, tout à fait.

1875

M. PIERRE LUNDHAL :

1880

Peut-être, si je peux me permettre, pour clarifier les choses. En fait, nous avons un ouvrage de prise d'eau, qui est une espèce de bloc qui est situé à une vingtaine de mètres de la berge. Nous avons une partie de l'ouvrage qui est entre la berge et cet ouvrage-là et, ensuite, une excavation qui se prolonge vers le large dans la variante que nous discutons en ce moment.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1885

Mais ce canal-là, vous allez le draguer à quelle fréquence, vous pensez?

M. BRUNO SOUCY :

Madame la Présidente, ce canal sera -- vous parlez, j'imagine, du...

1890 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

De la tranchée qui va amener l'eau du canal vers la prise d'eau.

1895 **M. BRUNO SOUCY :**

Vers la prise d'eau?

1900 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui.

M. PIERRE LUNDHAL :

1905 Madame la présidente, j'aimerais souligner que la conception de la prise d'eau fait en ce moment l'objet d'une revue et que nous avons développé tout récemment en fait un concept un peu différent de celui qui est montré sur les dessins que vous avez sous les yeux.

1910 En fait, la dimension générale de l'ouvrage, c'est-à-dire si on va de la berge jusqu'à l'extrême limite vers le large des travaux, est la même. Mais la conception des travaux est différente de façon à déplacer l'endroit où l'eau est aspirée plus loin au large.

1915 Nous avons dans un premier temps d'ailleurs au tout début du projet, après des études techniques préliminaires, une conception initiale dans laquelle l'ensemble des ouvrages était comme concentré très près de la rive. Et puis nous nous étions dit à ce moment-là que, pour minimiser les effets sur la faune aquatique et, en particulier le problème d'entraînement possible des alevins, nous devrions éloigner la prise d'eau de la rive.

1920 Nous avons à ce moment-là développé la conception que vous avez vue sur nos dessins. Par la suite, nous avons eu des discussions avec Pêche et Océans Canada et également les résultats des études sur la faune aquatique du canal de Beauharnois, qui nous ont amenés à essayer de chercher à faire encore mieux en éloignant davantage la prise d'eau du bord.

1925 Et nous avons donc maintenant une prise d'eau qui est beaucoup plus éloignée. Et nous avons, entre la prise d'eau elle-même et la berge, un système qui est en conduite et qui ne demandera donc pas de dragage, d'entretien.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1930 Donc, la prise d'eau serait à toutes fins pratiques tout près du chenal, c'est ça?

M. PIERRE LUNDHAL :

1935

Quand on regarde le fond du canal, il descend de la berge en pente douce jusqu'à une distance de l'ordre de 90 mètres de la berge, et puis il plonge à ce moment-là vers une dizaine de mètres de profondeur dans la partie qui constitue le chenal central du canal. Et la prise d'eau sera maintenant située dans la partie où la pente devient vraiment abrupte et on plonge vers les plus grandes profondeurs.

1940

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est ce qu'on allait vous demander, pourquoi vous n'avez pas considéré de l'amener jusque là, pour éviter ou pour protéger une zone d'alimentation de l'habitat. Est-ce que ces documents-là, cette information-là additionnelle va nous être transmise?

1945

M. MACKY TALL :

Oui, madame la présidente, nous allons la déposer.

1950

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Maintenant, le caisson de béton que vous avez prévu avec un grillage, est-ce que c'est ce que vous nous avez déjà proposé ou si vous avez modifié ce type de caisson-là, caisson de 12 mètres par 15 par 20 mètres à l'alimentation?

1955

M. PIERRE LUNDHAL :

Lorsque nous avons fait la revue de la conception, nous avons utilisé comme élément, je dirais, principal pour faire la conception de cet ouvrage, la vitesse de l'eau à l'entrée des grilles de façon à minimiser les risques d'aspiration des poissons qu'il pourrait y avoir là, même sachant qu'on était dans une zone où il y en avait beaucoup moins puisqu'on était loin du bord.

1960

On a cherché à réduire la vitesse autour de 15 centimètres/seconde alors qu'on est dans un courant naturel qui s'écoule vers l'aval qui est de l'ordre de 70 centimètres/seconde.

1965

Évidemment, ce fait-là nous amène à avoir des ouvertures de grande dimension pour pouvoir passer un débit de 13 mètres cubes par seconde. Je n'ai pas en tête à l'instant les dimensions exactes, mais nous pourrions sans doute vous les donner dans les minutes qui viennent.

1970

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Est-ce que le ministère de l'Environnement a des normes pour la grosseur du maillage pour une prise d'eau, pour éviter l'entraînement des poissons?

1975

Mme RENÉE LOISELLE :

C'est une question qui a été posée en fait dans la recevabilité, si je me rappelle bien. Il y a des spécialistes chez nous, oui, qui regardent ça. Je n'ai pas les normes sous la main, mais je pourrais fouiller et puis vous revenir avec ça un petit peu plus tard.

1980

M. DONALD LABRIE, commissaire :

S'il vous plaît, merci.

1985

Est-ce que monsieur Massé a des commentaires à ajouter?

M. GÉRARD MASSÉ :

Oui, j'aurais un commentaire à ajouter. À l'analyse de l'étude d'impact, nous, on a jugé que l'évaluation qu'on en faisait lorsqu'on décrivait l'impact en ces termes: *un impact moyen+, parce qu'on jugeait que la faune dans le secteur avait comme une valeur moyenne, ce qui n'est pas faux de dire que, par rapport à d'autres secteurs du fleuve Saint-Laurent, il y a des eaux qui sont plus riches, mais de là à retenir comme seule évaluation d'impact que l'impact était moyen, ce n'était pas vraiment satisfaisant quant à nous, pour la bonne raison que ça ne nous donne pas d'indication ça va avoir quoi comme effet véritable sur la faune.

1990

1995

Est-ce qu'on va pouvoir évaluer un petit peu, en termes de succès ou bien donc de quantité de poissons, qu'est-ce que ça va avoir fait, ça, un effet moyen, un impact moyen. Alors, il y avait, je pense, à bonifier un peu l'étude dans ce sens-là.

2000

Et puis on se disait aussi qu'il y avait une lacune. Lorsque l'on identifie quand même des impacts moyens, même si c'est bien relatif, il fallait peut-être chercher à les réduire à la source, c'est-à-dire à s'organiser pour que la prise d'eau ait le moins d'impact possible. Et puis on n'avait pas vu une véritable recherche de moindre impact concernant la prise d'eau. Ce n'était pas vraiment évident.

2005

La solution qu'ils sont en train de regarder est très intéressante. Je pense que, au moins, on fait des recherches dans ce sens pour essayer de trouver un endroit où ça va être de moindre impact. Je suis heureux de l'orientation prise.

2010

Il faut dire que tous ces impacts-là s'ajoutent à de multiples impacts dans la région. Lorsque l'on a construit à voie maritime et puis la centrale à Beauharnois avec le barrage, et

2015

aussi avec les nombreux bassins et barrages que l'on rencontre entre Pointe-des-Cascades et le lac Saint-François, on peut dire que c'est un beau gâchis écologique que ce secteur maintenant.

2020

Et puis avec la présence aussi des barrages qui limitent la libre circulation des poissons vers l'amont, et puis qui les hachent dans les turbines lorsqu'ils redescendent, c'est un impact additionnel qui s'ajoute dans le secteur et il faut le limiter au maximum selon nous.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci, monsieur Massé.

2025

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être juste une question pour compléter. Est-ce que vous avez prévu ou évalué, quand vous allez construire justement le canal qui va permettre en fait l'amenée d'eau vers la centrale, quel serait l'impact sur les poissons qui sont présents à ce moment-là dans le canal?

2030

M. PIERRE LUNDHAL :

Nous avons fait une évaluation sommaire préliminaire qui se trouve dans l'étude d'impact, qui a été faite sur la base de la conception qui est aujourd'hui dépassée, si je peux m'exprimer ainsi.

2035

La conception nouvelle, dont j'ai parlé il y a quelques instants, c'est quelque chose auquel nous sommes arrivés il y a seulement quelques jours. Donc, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle vous n'avez pas encore ces documents-là entre les mains.

2040

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2045

M. PIERRE LUNDHAL :

Nous n'avons pas pu reprendre l'évaluation à ce niveau-là. Elle va certainement donner de meilleurs résultats que ce que nous avons auparavant, mais nous n'avons pas complété les études.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut penser que si c'est fait, disons, d'ici un laps de temps qui est raisonnable, on peut obtenir ces informations? Oui?

2055

M. PIERRE LUNDHAL :

Madame la présidente, il est certain que si nous progressons suffisamment vite pour que ce soit compatible avec votre échéancier, nous allons vous transmettre ce que nous avons et nous allons faire un effort particulier pour essayer de vous transmettre ce que nous pouvons dans les meilleurs délais.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2065

Madame Loïselle, vous aviez un complément d'information à ajouter?

Mme RENÉE LOISELLE :

En fait, je voulais répondre à la question qu'on m'a posée tantôt sur la grosseur de la maille prévue.

2070

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2075

Mme RENÉE LOISELLE :

On a posé la question, parce qu'on voulait savoir quelle était la grosseur de maille prévue par le consultant. Et en lisant ça, je m'en rappelle les discussions que j'ai eues avec les spécialistes. La réponse est satisfaisante pour nous, puisqu'on nous dit dans le document complémentaire que la grosseur de maille n'est pas encore définie, ça va dépendre des inventaires qui vont avoir été faits de la taille des poissons en présence et tout ça.

2080

2085

Alors, je pense que, oui, on a des standards, mais on n'a pas encore assez d'information pour pouvoir dire: ça va être telle taille qu'on va accepter. Et ça peut être quelque chose qui va venir justement un petit peu plus tard quand on va être rendus à l'étape des certificats d'autorisation, s'il y a acceptation du projet.

2090

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2095 Alors, j'inviterais maintenant un autre participant, monsieur Roger Normandeau.
Bonsoir, monsieur Normandeau!

M. ROGER NORMANDEAU :

2100 Bonsoir, madame la présidente. Une conduite de gaz reliera le pipeline de TransCanada à la centrale du Suroît. Cette conduite sera construite par la fournisseur. Est-ce que ce sera Gaz Métropolitain ou TransCanada PipeLines? Et quelle sera la pression dans la conduite?

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2110 Madame la présidente, le pipeline qui va relier la centrale à la conduite principale de TCPL sera effectivement réalisé par Gaz Métropolitain. On parle d'une conduite qui va avoir un diamètre d'environ 13 pouces.

2115 Quant à la pression, en fait, Gaz Métropolitain n'en a pas encore fini la conception. Ça pourrait évoluer selon l'équipement choisi ultimement, parce qu'il peut y avoir des petites différences de pression selon l'équipement sélectionné ultimement pour la turbine à gaz.

LA PRÉSIDENTE :

2120 Ça répond à votre question?

M. ROGER NORMANDEAU :

2125 Oui, merci. Comme deuxième question, l'étude d'impact à 6.3.2 dit que l'utilisation actuelle des terrains agricoles est considérée comme de faible valeur environnementale. Est-ce pour cette raison qu'aucune mesure de compensation au tableau 6.18 n'est proposée? Et est-ce que la MRC est d'accord à attribuer une faible valeur aux terrains des bassins d'Hydro-Québec?

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais d'abord poser la question à monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

2135

Madame la présidente, monsieur Lundhal va expliquer la signification appliquée aux termes utilisés dans l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

2140

Alors, monsieur Lundhal, allez-y.

M. PIERRE LUNDHAL :

2145

Oui, madame la présidente. Dans l'étude d'impact, pour simplifier et codifier la description de certains impacts, nous avons utilisé un système dans lequel nous classons les impacts plus ou moins avec des mots-clefs *fort+, *moyen+, *faible+, et caetera. C'est très utile dans le tableaux de récapitulation, ça doit se lire toujours en parallèle avec l'interprétation de ces mots-là qui est présentée dans le chapitre 5 de l'étude.

2150

Dans le cas particulier qui intéresse monsieur Normandeau, je vais expliquer ce que nous voulions dire par là. Mais pour les autres cas où la question se poserait, comme je ne voudrais pas faire un exposé sur la méthodologie maintenant, je vous référerais au chapitre de l'étude correspondant.

2155

En fait, dans ce cas-là, il s'agit de terres agricoles qui ne sont pas dans la zone agricole permanente, qui sont dans une zone qui est zonée industrielle. Il s'agit de terres qui sont louées. Et, en fait, il s'agit de superficies qui représentent des superficies relativement faibles par rapport aux terres agricoles disponibles à l'échelle régionale. C'est ce qui nous a amenés à employer cet adjectif dans la description, dans le tableau auquel monsieur Normandeau fait référence.

2160

Ça ne veut pas dire, bien sûr, que nous n'avons pas attaché d'importance à ce problème-là. Nous avons mentionné explicitement l'existence de ces impacts dans le chapitre qui traite de cette question dans l'étude.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

2170

M. ROGER NORMANDEAU :

En partie. C'est parce que je me demandais si c'était sur cette base-là qu'on n'avait indiqué aucune mesure de compensation.

2175

M. MACKY TALL :

Non, ça n'était pas sur cette base-là.

2180 **M. PIERRE LUNDHAL :**

Je voudrais simplement clarifier, en fait, nous appelons habituellement *mesures de compensation+, des mesures qui sont prises quand il y a des impacts qu'on ne peut pas éviter, qui visent à agir ailleurs ou autrement pour compenser les pertes qui sont faites.

2185

Ici, il s'agit de terres qui sont louées à titre précaire. Et nous avons estimé dans l'étude qu'il n'y avait pas de mesures au sens environnemental du terme spécifique qui étaient justifiées à ce niveau-là.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

À titre d'information, ces terres-là, depuis combien d'années sont-elles louées à des agriculteurs?

2195 **M. MACKY TALL :**

Les terres en question, en fait, sont couvertes par un protocole qui lie Hydro-Québec à la MRC, donc qui sont l'objet d'une entente. Et, à son tour, la MRC loue ces terrains pour des fins agricoles.

2200

Et nous avons certaines clauses dans cette entente qui nous permettent, avec des préavis raisonnables, pour utilisation, donc de donner des préavis pour utiliser ces terrains pour des fins comme celles proposées, madame la présidente.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Phaneuf.

Mme LINDA PHANEUF :

2210

Pour répondre plus précisément quant à l'utilisation agricole, dans le fond, les terrains sont loués depuis 1990 environ à des fins agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Et, généralement, est-ce que ce sont toujours les mêmes agriculteurs qui louent ces terrains ou s'il y a des...

Mme LINDA PHANEUF :

2220

La mise en disponibilité, en fait, c'est que depuis la fin des années 80, début des années 90, c'est Hydro-Québec qui a mis en location ces terrains-là. Et depuis 1998, comme l'a expliqué monsieur Tall, c'est effectivement la MRC qui gère pour le compte d'Hydro-Québec les terrains.

2225

Et, effectivement, lorsqu'il y a eu des terrains disponibles, soit qu'un agriculteur ne veut plus les louer ou parce qu'il y a un non-respect au bail, les terrains deviennent en disponibilité. Alors, ce ne sont pas nécessairement toujours les mêmes agriculteurs qui ont les terrains. Généralement, ce sont les mêmes, mais il peut y avoir de nouveaux locataires.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Et la location de ces terrains-là, ça peut toucher combien d'agriculteurs?

2235

Mme LINDA PHANEUF :

Les terrains en question vous parlez?

LA PRÉSIDENTE :

2240

Oui, oui.

Mme LINDA PHANEUF :

2245

C'est quatre, si je ne m'abuse.

LA PRÉSIDENTE :

Quatre agriculteurs dans le fond qui exploitent les lots qui sont loués.

2250

Mme LINDA PHANEUF :

C'est ça, effectivement.

2255 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2260 **Mme LINDA PHANEUF :**

Dans ce cadre-là, il doit y avoir des discussions qui vont être aussi entreprises avec Hydro-Québec et la MRC pour convenir de modalités d'entente et concernant justement tout le dossier de la gestion des baux des agriculteurs concernés.

2265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Phaneuf.

Monsieur Normandeau, vous avez une autre question?

2270

M. ROGER NORMANDEAU :

Bien, ce n'était pas une autre question. C'était que je demandais à la MRC si elle était d'accord à attribuer une faible valeur à ces terrains.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez être un peu plus précis dans votre question? Une valeur, vous voulez dire une valeur de dédommagement ou...

2280

M. ROGER NORMANDEAU :

2285 Bien, ce n'est pas une valeur de dédommagement. Dans le sens que tantôt, quand j'ai fait mention de mesures de compensation, ça aurait pu être du drainage dans des parcelles adjacentes ou dans le bassin SB-10 où il y a des problèmes de drainage. C'est pas des compensations aux producteurs, mais c'est des propriétés d'Hydro-Québec, ça aurait pu être des investissements de faits sur les terres pour améliorer.

2290 Mais nous louons d'Hydro-Québec ou de la MRC, la MRC est intermédiaire, puis la MRC désire augmenter ses loyers, mais d'une part, Hydro-Québec nous dit presque que ça a une faible valeur, puis la MRC nous dit le contraire. C'est dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

2295 Madame Phaneuf, est-ce que vous pouvez apporter des précisions?

Mme LINDA PHANEUF :

2300 Je vais tenter. En fait, c'est que, effectivement, dans les secteurs qui sont plus problématiques en raison de certains problèmes de drainage, on tente de remédier à la situation avec justement la société d'État.

2305 Quant aux autres éléments concernant la valeur ou certaines compensations à cause justement que certains terrains sont dit moins rentables, entre guillemets, si vous permettez l'expression, ce sont des choses qui doivent être discutées au comité sur lequel siègent des représentants de l'UPA et de la MRC.

2310 Alors, on est ouverts aux discussions et, justement, on veut faire en sorte que l'agriculture qui s'y pratique -- parce qu'on mentionnait effectivement que ce sont des terrains qui sont situés en zone blanche, mais qu'on reconnaît justement pour la pérennité de l'agriculture et, justement, on veut assurer que l'agriculture se poursuive sur ces terrains-là.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Est-ce que ça répond?

M. ROGER NORMANDEAU :

2320 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2325 J'inviterais maintenant monsieur Denis Gervais.

M. DENIS GERVAIS :

2330 Rebonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Gervais.

2335 **M. DENIS GERVAIS :**

2340 Une petite question sur l'étude d'impact elle-même, le tableau 6.8 à la page 6.36, qui dit que l'effluent combiné, ça, c'est-à-dire l'eau de purge et autres choses, dépasse les normes de toxicité chronique. Bien entendu, cet effluent-là combiné s'en va vers les eaux de refroidissement ou les eaux de circulation. Et là, bien entendu, après ça, après une dilution de près de 1 000, il n'est plus toxique.

Je pose la question: est-ce que c'est une coutume ou une chose courante de faire des choses comme ça en industrie?

2345

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2350

M. MACKY TALL :

Monsieur Lundhal va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2355

Monsieur Lundhal.

M. PIERRE LUNDHAL :

2360

Oui, madame la présidente. Je pense qu'il est important, quand on regarde le tableau 6.8 dans l'étude d'impact, de bien réaliser que ce qu'on appelle *effluent combiné+ n'est pas ce qui sort dans le canal.

2365

L'effluent combiné, c'est ce qui sort d'un bassin où se font les mélanges des différentes eaux qui ont été traitées dans l'usine. Elles sont par la suite mélangées avec les eaux de circulation, les eaux qui servent à la condensation de la vapeur et, finalement, rejetées par l'émissaire.

2370

Et en fait, en dessous du tableau 6.8, il y a une phrase que je vais lire:

En conclusion, compte tenu du fait que les critères de toxicité aiguë et chronique seront satisfaits à la sortie de l'émissaire, l'effluent de la centrale n'aura aucun effet environnemental significatif sur l'ichtyofaune du canal de Beauharnois.

2375

Pourquoi cela, madame la présidente? C'est parce qu'en fait, même si, dans un cas particulier, le critère de toxicité chronique du ministère de l'Environnement est effectivement dépassé dans l'eau qui sort du bassin de mélange avant le mélange avec les eaux de refroidissement, ce critère est largement respecté une fois que les eaux sont mélangées et s'en vont dans le canal par l'émissaire.

2380

M. DENIS GERVAIS :

2385

Ça ne répond pas à ma question. Je sais tout ça. Qu'est-ce qu'il m'a expliqué, j'ai tout lu. Je le sais ça, mais est-ce que c'est une coutume? Est-ce que c'est normal de faire ça? C'est ça que je veux savoir. C'est *oui+ ou *non+.

LA PRÉSIDENTE :

2390 D'accord. Alors, monsieur Tall, est-ce que c'est une procédure usuelle dans le domaine de l'industrie?

M. PIERRE LUNDHAL :

2395 Je vais demander, madame la présidente, à monsieur Auger d'apporter une précision à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

2400 Monsieur Auger?

M. ROBERT AUGER :

2405 Oui, bonsoir. Donc, d'habitude dans l'évaluation des impacts, et le ministère de l'Environnement pourra corroborer ce que je vais dire, c'est qu'on s'assure que le critère de toxicité aiguë soit rencontré à l'émissaire. Et après, il y a toujours une dilution du panache dans l'eau, donc on doit évaluer la dilution. Et au bout de la zone de mélange, on doit s'assurer que le critère de toxicité chronique soit rencontré. Donc, c'est comme ça que ça fonctionne pour l'ensemble des dossiers industriels au Québec où on a des rejets en eau.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Loïselle, est-ce que vous pouvez apporter des précisions sur la conformité de cette façon de procéder?

2415 **Mme RENÉE LOISELLE :**

2420 Oui. C'est correct la façon dont ça a été procédé dans l'étude d'impact, surtout que, en général, quand il y a des doutes dans l'étude d'impact, on est souvent un peu en appui au consultant. S'il y a des choses pour lesquelles il n'est pas certain comment est-ce qu'on va procéder, on s'en parle déjà pendant la rédaction de l'étude d'impact. Donc, pour ça, on est d'accord avec cette façon-là de procéder.

M. DENIS GERVAIS :

2425 Merveilleuse réponse. Deuxième question, c'est à la page 6.67, ça a rapport au paysage, les installations vues de la piste cyclable de la rive gauche. C'est marqué que le degré de perception des usagers de piste cyclable, bien entendu de voir ce joli bâtiment, ça va être fort. Donc, on va le voir facilement. Est-ce qu'Hydro-Québec a prévu des atténuations à cette chose-là?

2430

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2435

M. MACKY TALL :

Monsieur Lundhal, madame la présidente.

2440

M. PIERRE LUNDHAL :

Oui, madame la présidente. Je pense que pour parler d'une façon plus concrète, si vous permettez, nous allons vous projeter une vue de la centrale à partir de la piste cyclable sur la rive nord. Et vous avez également à l'écran, plus bas, une simulation visuelle à partir de la Montée Saint-Joseph, donc deux vues de deux angles très différents de la centrale, l'un de la rive sur laquelle elle est située, l'autre de la rive opposée.

2445

Cela dit, oui, des mesures sont prévues pour faciliter l'insertion de la centrale dans le milieu visuel. La première chose, c'est le talus, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, qui entoure tout le site, qui va faire l'objet d'un aménagement paysager qui va être planté. Donc, il va, si vous voulez, cacher une partie de la centrale, en minimiser la visibilité et faciliter son mariage dans le paysage.

2450

Par ailleurs, au niveau, je dirais, architectural, les teintes vont être choisies pour, dans la mesure du possible, s'harmoniser avec le paysage. On prévoit également de prendre des précautions au niveau de l'éclairage pour minimiser les effets de la lumière parasite la nuit.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

2460

M. DENIS GERVAIS :

Merci beaucoup.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gervais.

J'inviterais maintenant monsieur Bernard Gendron.

2470

M. BERNARD GENDRON :

Bonsoir, madame la présidente.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Gendron.

2480 **M. BERNARD GENDRON :**

Je ne sais pas si je me considère comme le spécialiste des comparaisons. Tantôt, madame la présidente, monsieur Jacques Pelletier a demandé une échelle de comparaison d'un chantier de 700 employés.

2485 Je peux vous en donner deux. Je vais essayer d'être bref. J'ai travaillé dans les années 59, 60, c'était à l'époque où on bâtissait Place Ville-Marie, le siège social de la Banque de Commerce de Montréal et le pont Champlain. Ça s'est tout fait en même temps.

2490 Sur ces chantiers-là, la technologie était semblable à celle d'aujourd'hui pour les gros chantiers, totalement différente pour les petites habitations. Et puis comme, monsieur Tall, vous disiez tantôt, au début d'un chantier, il n'y a pas tellement d'employés qui travaillent là. Il y avait trois étages en dessous du boulevard -- c'était Dorchester dans le temps, c'est le boulevard René-Lévesque. Il y avait pas tellement d'employés, c'était les formes.

2495 On était pour dire, sur la moyenne du chantier de haut en bas, les 44 ou 46 étages, on était environ 1 250 employés. Aux environs du 26e, c'est le centre nerveux de la bâtisse, tout ce qu'il y a là, l'électricité, moteurs pour ascenseurs, ces choses-là, on a été jusqu'à 2 500 mais, à ce moment-là, il y a le recouvrement extérieur de la bâtisse qui se faisait.

2500 Et puis comme stationnement, j'ai jamais rien compris là-dedans, il y avait le terminus de l'est dans le temps à la rue Drummond, un tout petit parking de rien où je stationnais. On voyageait par six voitures. Il a jamais été rempli malgré le nombre de personnes qui travaillaient là. Moi, j'avais le numéro de matricule 261 dans ce temps-là.

2505 Pour revenir plus près, la plus grosse construction qu'il y a eu dans le coin, que ce n'était pas un inconvénient, je pense que c'était le chantier du *seaway* qui a été inauguré en 57. Il y avait au-delà de 3 500 personnes. Ces gens-là voyageaient à des courtes distances, mais principalement habitaient Melocheville. Ils avaient grossi considérablement la population de Beauharnois et de Maple Grove. Mais tout ce monde-là habitait là. Et puis il y avait trois services, c'est-à-dire, le gîte, gîte-alimentation, gîte-alimentation-lessive, puis tout le monde était heureux de ça. Ça fait que je ne pense pas que c'était un problème.

2510 C'était juste une petite précision que je voulais apporter, si ça peut être utile à la Commission. Je vous remercie, madame la présidente.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie, monsieur Gendron.

2520 **M. BERNARD GENDRON :**

Bienvenue.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Roger Mallette. Bonsoir, monsieur Mallette!

M. ROGER MALLETTTE :

2530 Bonsoir, madame la présidente, messieurs. Ma première question, c'est au point de vue de la pollution de l'air. Je voudrais savoir les contaminants qui vont sortir de là-dedans, de la cheminée en haut, les effets nocifs sur la santé. Puis après ça, je verrai. Est-ce qu'il y a du soufre ou du...

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

Avant de permettre à Hydro-Québec de répondre à votre question, je vous dirais que, hier, on a abondamment discuté des effets sur la santé. Le docteur Prévost n'est pas là ce soir, mais il y a des documents qui ont été déposés, qui reflètent l'état de santé de la population ici. Et je vous dirais, pour résumer...

2540 **M. ROGER MALLETTTE :**

Oui, en bref.

2545

LA PRÉSIDENTE :

2550 ... de façon très succincte que, en fait, lors des échanges, ce qu'il s'est dit, c'est que les gens qui fumaient, c'était beaucoup plus nocif pour la santé que les émissions atmosphériques qui allaient être produites par la centrale.

Mais ceci étant, je vais laisser monsieur Tall poursuivre.

M. MACKY TALL :

2555 Merci, madame la présidente. J'aimerais apporter quelques précisions, en particulier la préoccupation de l'intervenant au niveau du soufre. C'est que le gaz naturel, de par sa composition chimique, ne contient à peu près pas de soufre et, donc, n'en dégage presque pas à la combustion comparativement à d'autres combustibles fossiles, si on pense au charbon ou
2560 au mazout qui, eux, vont avoir des contenus élevés. C'est un des avantages justement à utiliser du gaz naturel, c'est qu'il n'y en a que des traces très, très fines.

Les autres composantes importantes qui peuvent vous préoccuper au niveau des émissions, pour résumer dans les grandes lignes, on a également parlé des particules qui sont
2565 émises. Et encore dans ce cas-ci, le gaz naturel, ne serait-ce que par son apparence, on peut voir qu'il ne contient pas, comme le charbon ou le mazout lourd peuvent en contenir. Et encore une fois dans ce cas-là, il y a peu d'enjeu à ce niveau-là parce que, justement, il n'en contient presque pas.

2570 Et l'élément qui est contenu dans le gaz naturel -- en fait, il n'est pas dedans, mais il est le résultat quand on le brûle, c'est que ça dégage des oxydes d'azote qu'on appelle aussi le NO_x. Et qu'est-ce que ça fait, l'oxyde d'azote? C'est que ça contribue au problème de smog. Et le problème de smog, lui, effectivement, il peut causer des problèmes respiratoires.

2575 Et c'est la raison pour laquelle nous avons, dans un premier temps, utilisé des brûleurs dans la chambre de combustion qui sont ce qu'il se fait de mieux pour cette technologie-là. Et dans un premier temps, qu'est-ce que ça, ça a fait quand on a mis ça? C'est que ça nous a amenés en bas des normes établies par le ministère de l'Environnement pour être sûrs qu'il n'y ait pas d'impact sur la santé.

2580 Mais au-delà de ça, et on a décrit plus en détail le processus, on a rajouté en arrière de ça, là où les gaz d'échappement sortent juste avant de se rendre dans la cheminée, un réducteur catalytique. Mais là, pour ne pas rentrer dans les choses trop compliquées, ça fonctionne comme le catalyseur qu'on a dans notre auto. Et qu'est-ce que ça, ça fait? C'est que
2585 ça va abattre le reste de NO_x de façon presque complète et ça nous amène à un niveau de NO_x qui est évidemment bien en-deçà des normes applicables.

On parle d'ordre de grandeur de 3 particules par million. C'est-à-dire que c'est tellement faible, qu'on se situe pas loin de la limite de ce qui est mesurable avec les instruments qu'on a

2590 actuellement. C'est-à-dire que si on voulait le baisser plus que ça, ça serait difficile de trouver des instruments bien plus précis pour pouvoir vous le montrer. Donc, on amène ça à des traces vraiment extrêmement faibles.

M. ROGER MALLETTE :

2595

Par 24 heures, il va sortir aux alentours de 7 à 8 000 tonnes?

M. MACKY TALL :

2600

Oh non!

M. ROGER MALLETTE :

Non, de pollution par vos cheminées, votre tonnage.

2605

M. MACKY TALL :

Oui, madame la présidente. La réponse est que c'est une quantité beaucoup plus faible, parce que la centrale va fonctionner plus de 8 000 heures dans l'année.

2610

M. ROGER MALLETTE :

Oui.

2615

M. MACKY TALL :

Et sur ce 8 000 heures au total, on parle de 240 tonnes.

M. ROGER MALLETTE :

2620

240 tonnes?

M. MACKY TALL :

2625

Réparties sur les 8 000 heures.

M. ROGER MALLETTE :

Est-ce qu'il va sortir de l'acide sulfurique à un moment donné?

2630

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2635 **M. MACKY TALL :**

Monsieur Lundhal va répondre, madame la présidente.

2640 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lundhal?

2645 **M. PIERRE LUNDHAL :**

Comme le gaz ne contient pratiquement pas de soufre, il n'y aura pas d'acide sulfurique. En fait, je devrais dire, à toutes fins pratiques, il n'y aura pas d'acide sulfurique, parce qu'il y a des traces absolument infimes de soufre qui restent, mais ce sont des quantités telles que -- et elles peuvent se transformer en acide dans certaines conditions, mais ce sont des quantités telles que, en fait, elles ne comptent pas vraiment. Ce n'est pas vraiment une préoccupation.

2650

M. ROGER MALLETTE :

2655 C'est parce que je me suis déjà fait dire ça par d'autres compagnies, l'Alcan à un moment donné, puis ils disaient qu'il n'y avait rien de nocif qui sortait par les cheminées. Puis à un moment donné, j'ai dit: *Oui? C'est drôle.+ C'est pas nocif, puis j'ai des cèdres, puis j'avais une épinette bleue, puis à un moment donné, avec les vents dominants, quand ça passait chez nous, ils changeaient de couleur. Puis c'était pas grave.

2660 À un moment donné, j'ai commencé à passer une pétition. Wouh! Là, c'était plus pareil pantoute. Là, j'ai commencé à avoir des téléphones chez nous, à un moment donné des menaces: *Ah! Tu as pas de coeur, puis envoie!+ Mais quand ça commençait à avoir de la publicité, à un moment donné, wouh! c'est eux autres qui ont cassé. Puis ils se sont servi d'une firme d'avocats de New York à un moment donné.

2665 Là, je me suis servi de l'Environnement. Puis qu'est-ce que c'est qu'ils ont fait? Ils ont passé à chaque maison où est-ce que les personnes avaient signé, puis ils ont été pris pour payer pour les arbres.

2670 Au point de vue santé, le monde sont pognés avec les poumons. Ça leur a coûté plusieurs dizaines de millions. Le premier système n'était pas bon. Le deuxième système, il est correct, il est efficace.

2675 Où je travaille, s'il sort une minime particule de soufre, on l'a avec le problème Domtar. Au début des années 90, 92 exactement, il y a eu de la pollution. Des chars flambant neufs avec de l'humidité dessus, la peinture se brûlait tout de suite. T'arrivais, tu faisais ton *shift*, le

lendemain matin, tu passais l'eau, il était rendu trop tard. Là, c'est ça que je ne voudrais pas avoir avec eux autres. Est-ce qu'il y aurait un problème avec ça?

LA PRÉSIDENTE :

2680

Écoutez. Madame Loïselle, est-ce que vous pouvez rassurer monsieur Mallette? Il s'inquiète de la présence du soufre, ou d'émissions de soufre, ou de produits dérivés du soufre par le procédé d'Hydro-Québec. Alors, est-ce que vous pouvez lui dire ce qu'il en est?

2685

M. ROGER MALLETTE :

Parce que ceux qui ont des couvertures de tôle peinte, normalement, c'est garanti 20, 25 ans. Juste aller voir la couverture du... je ne me rappelle pas comment ça s'appelle, le club en bas du chemin Saint-Louis, la brasserie, ça a pris trois ans, elle était finie. Il a fallu qu'il la peinte par rapport à notre cheminée à nous autres.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Madame Loïselle.

2695

Mme RENÉE LOISELLE :

Oui, madame la présidente. Au ministère de l'Environnement, on tient des statistiques sur les émissions de différentes industries. D'ailleurs, on a déposé en début d'audience toute une série des émissions de ce qui est émis à Beauharnois. Et, bien entendu, on connaît aussi en général le type d'émissions auquel on peut s'attendre par type d'industrie.

2700

Alors, pour une centrale à cycle combiné au gaz naturel, je peux que répéter ce que dit monsieur Lundhal. Le soufre, ce n'est vraiment pas un enjeu. Ce n'est pas le genre de contaminant qu'il va y avoir, qui va sortir de cette usine-là.

2705

M. ROGER MALLETTE :

Aucun problème?

2710

Mme RENÉE LOISELLE :

Pas pour le soufre en tout cas.

2715

M. ROGER MALLETTE :

Parfait. Deuxième question, c'est au point de vue des sols contaminés. Est-ce qu'ils ont fait une étude où ce que c'est qu'ils vont faire ça? Parce qu'ils vont faire du creusage à un moment donné. Avez-vous trouvé quelle sorte de contaminants vous avez dans votre sol?

2720

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lundhal?

2725

M. PIERRE LUNDHAL :

Oui, madame la présidente. En fait, nous avons fait, dans le cadre de l'étude d'impact, une caractérisation préliminaire, sommaire des sols pour avoir des indications de la présence ou de l'absence de contaminants.

2730

En fait, cette caractérisation préliminaire nous indique qu'il serait extrêmement étonnant qu'on ait un problème sérieux de sols contaminés sur le site. Mais ceci dit, s'il y avait des sols contaminés, ils vont être gérés conformément à la politique du ministère de l'Environnement qui contient des spécifications très strictes sur la façon d'agir.

2735

Puis j'ajouterais que le problème est tout de même simplifié dans une large mesure, si on exclut le cas hypothétique où on trouverait des sols qui seraient au-delà du critère cible qui devraient être gérés en dehors du site, mais c'est que nous prévoyons d'utiliser sur le site même la grande majorité des terres qui vont être remaniées.

2740

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question, monsieur Mallette?

2745

M. ROGER MALLETTTE :

Non. Non, ça ne répond pas parce que, dans les années 70, 80, j'allais à la pêche sur le canal. Puis dans le jour, je voyais passer des *trucks* de l'Hydro avec des transformateurs. Ils allaient purger leurs transformateurs, ils allaient les vider là. Puis dans ce temps-là, ils ont jamais appelé ça de l'huile Mazola, j'ai jamais vu sortir de pop-corn de là. Puis dans ce temps-là, ils appelaient ça du BPC.

2750

Je sais pas s'ils en ont étendu à la grandeur. Je sais qu'ils mettaient ça sur le chemin puis, à un moment donné, ils *dumpaient* n'importe quoi à côté du chemin. N'importe quoi.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2760

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, nous n'avons pas d'évidence de présence, comme monsieur Lundhal l'indiquait, de contamination de nature à celle reliée aux BPC sur le site.

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce que ça répond à votre question, monsieur Mallette?

2770 **M. ROGER MALLETTE :**

Non, ça répond pas pantoute parce que je l'ai vu de mes propres yeux, puis avec d'autres personnes.

2775 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, si vous le permettez, j'aimerais rajouter également, comme monsieur Lundhal l'indiquait, qu'avant de procéder aux travaux, nous allons devoir faire une caractérisation beaucoup plus détaillée. Et, en cas de contamination, nous allons devoir suivre les procédures du ministère de l'Environnement afin de procéder à décontaminer ces terrains-là.

2780

M. ROGER MALLETTE :

J'espère que l'Environnement va suivre ça de très près.

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Loïselle, peut-être quelques mots sur la façon de faire.

2790 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Si vous voulez, madame la présidente, on pourrait demander à madame France Guay, qui travaille à la Direction régionale, de venir nous parler du genre d'inspection qui est faite par la Direction régionale lors de ces types de travaux-là.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Guay?

2800 **Mme FRANCE GUAY :**

C'est sûr que l'échantillonnage préalable au certificat d'autorisation pour les sols contaminés, c'est très important, parce que ça va nous permettre d'évaluer, selon les critères qu'on a, si le sol peut rester en place ou pas.

2805

Si le sol ne peut pas rester en place et qu'il y a une décontamination qui doit se faire, alors là, il va y avoir des travaux de terrain qui vont avoir lieu, c'est-à-dire excavation du sol. Et

lors des excavations, effectivement, au niveau de notre Direction régionale, il y a des tests qui doivent se faire.

2810 On a déjà des superficies. La caractérisation est assez exhaustive normalement qu'on peut dire: *De là à là, on caractérise. On peut l'enlever. C'est à telle profondeur.+ On a déjà une idée. Et lors des excavations, on demande aussi des tests au niveau des parois, puis au niveau du fond. C'est-à-dire qu'on essaie d'enlever -- normalement, c'est relativement bien cerné l'endroit. Si ce n'est pas bien cerné, ce qu'on va faire, c'est que chacune des zones qui

2815 sont contaminées vont être décontaminées en entier.

Et à la fin de la décontamination, le trou normalement devrait être propre. Ce qui reste, ça devrait être un sol qui est acceptable, qui peut rester là et qui devrait être remblayé avec un sol qui est propre. Madame la présidente, est-ce que ça répond à la question?

2820

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Mallette?

2825

M. ROGER MALLETTE :

À peu près à la moitié, parce que je vais vous dire, à la fin des années 80, un terrain au coin du boulevard Cadieux puis chemin Saint-Louis, c'était un monsieur Parent que ça a appartenait la terre dans ce temps-là; je sais pas si c'est lui encore. Il a demandé pour faire remplir son terrain.

2830

Il y en a deux qui sont arrivés à un moment donné: *On peut t'en envoyer des voyages en masse.+ Parfait. Ça rentrait à coup de centaines de voyages. À un moment donné, l'Environnement... moi, j'étais après *backfiller* avec un bulldozer. D'un coup, l'Environnement arrive, puis il y avait du Gyproc. Wouup! Pas le droit d'enterrer ça. Là, le propriétaire du terrain, il a eu une sommation, il a passé en cour.

2835

Là, quand c'est arrivé le temps, il fallait qu'il dépollue le terrain. Il dit: *Je suis prêt à dépolluer, mais vous allez dire à Hydro-Québec qu'ils viennent...+ ils ont *dumpé* au-dessus de 500 voyages, puis l'Alcan, c'était pareil. Le procès s'est terminé *drette* là, puis le terrain est encore là, puis le gars peut pas bâtir rien dessus. La seule affaire qu'ils ont mis, c'est une clôture alentour. C'est pour ça que je peux pas me fier à Hydro pantoute, pantoute.

2840

LA PRÉSIDENTE :

2845

Je pense qu'il y a des normes et des règlements qui sont la juridiction du ministère de l'Environnement. Et là, on n'est pas dans un terrain vacant. On est dans un terrain où, éventuellement, il pourrait y avoir une centrale de construite. Donc, le ministère suit de très près chacune des phases des travaux. Alors, c'est la réponse qu'on peut vous donner.

2850

M. ROGER MALLETTE :

Parfait, Madame.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Mallette.

2860

M. ROGER MALLETTE :

Merci bien, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2865

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Francis Videaud.

M. FRANCIS VIDEAUD :

Bonsoir, Madame. Bonsoir, Messieurs.

2870

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Videaud.

2875

M. FRANCIS VIDEAUD :

J'avais deux questions, une que j'ai pondue, mais l'autre qui m'a été donnée par une dame.

2880

Ma première question, on a abordé tantôt une élaboration de projet par rapport à des serres. Si vous vous souvenez, lundi, j'avais un peu insinué que si on avait fait préparer des projets comme des serres ou bien... c'est-à-dire, si on avait enlevé du gaz carbonique d'un côté et prévu dans le plan, disons que la centrale, personne ici n'en aurait parlé, ça aurait été très bien.

2885

Or, ce qui accroche, enfin pour moi, c'est les gaz à effet de serre. Alors, j'ai entendu parler qu'il y aurait peut-être un projet de serres et peut-être des complications de chauffage, mais est-ce qu'on pourrait y inclure le gaz carbonique et l'azote? Puisque les plantes en ont besoin. Je pense que ça va de pair.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2895 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, en fait, les promoteurs qui nous ont approchés pour des projets de serres n'avaient pas vraiment avancé l'idée d'inclure ce volet-là. Ils étaient plus intéressés par le volet du contenu de chaleur.

2900

M. FRANCIS VIDEAUD :

Est-ce qu'on pourrait regarder cette possibilité?

2905

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez...

2910

M. FRANCIS VIDEAUD :

Disons, quand il est question du projet, est-ce qu'en offrant le terrain, en offrant le chauffage, Hydro pourrait aussi offrir en petite partie sûrement, parce que ça ne pourrait pas tout absorber, mais le gaz carbonique et l'azote d'une manière ou d'une autre question de faire un projet.

2915

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez. Ce qui a été convenu avec les personnes qui sont venues parler de projets, c'est qu'il y aurait des échanges entre les deux.

2920

Alors, peut-être monsieur Tall, ajouter quelques mots sur les offres potentielles qui pourraient être faites à ces producteurs ou utilisateurs.

2925

M. MACKY TALL :

Oui, madame la présidente.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2935

M. FRANCIS VIDEAUD :

Vous voyez, la seule préoccupation que nous avons surtout, c'est ce qu'on réclame d'un organisme public, c'est pollution zéro, qu'il donne l'exemple.

Là, j'avais une question, c'est d'une madame Sicard et je vais essayer de vous la lire.

2940 Puisque le parc actuel de production d'Hydro-Québec X j'inclus dans le parc actuel la
production contractée avec Churchill, puisque cette production nous est acquise par contrat
jusqu'en 2016 et qu'une entente de principe intervenue pour nous d'y garantir l'accès jusqu'en
2041 X est plus que suffisant pour fournir la charge locale et garantir le respect de toutes vos
obligations légales engagées envers les québécois, soit 165 TWh, pourquoi ne pas dédier
2945 Suroît à l'exportation? Est-ce que ça vous poserait un ou des problèmes, complications face à
la réalisation du projet à la vente du produit? Pouvez-vous élaborer lesquels?

LA PRÉSIDENTE :

2950 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2955 Merci, madame la présidente. Ça n'est pas vraiment une question que ça nous poserait
des problèmes, mais nous avons indiqué dans la discussion sur la justification que le Suroît est
construit pour desservir en tout premier lieu la croissance de notre marché principal qui est celui
du Québec au-delà des besoins du contrat patrimonial de 165 TWh.

M. FRANCIS VIDEAUD :

2960 Au-delà?

M. MACKY TALL :

2965 Tout à fait. Madame la présidente, comme l'intervenant l'a mentionné dans sa question,
le parc actuel est suffisant pour rencontrer le 165 TWh. Donc, ça serait pour rencontrer la
croissance au-delà du 165 TWh. Et ça explique en partie l'horizon de planification du projet,
c'est-à-dire une mise en service à la fin 2006, étant donné que le 165 TWh, il est prévu qu'il soit
rencontré dans l'année 2005.

2970 **M. FRANCIS VIDEAUD :**

Avec votre permission, comme je suis le dernier, pourrais-je poser une dernière
question?

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'êtes pas le dernier, mais allez-y.

2980 **M. FRANCIS VIDEAUD :**

Je vous remercie. Je m'excuse, je ne peux pas venir à tous les jours. Il s'agit de l'eau de refroidissement. Est-ce que, à la sortie de l'eau de refroidissement, il y a un risque de condensation? Et est-ce que ça passe à côté du futur pont?

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

On a discuté de ces questions-là hier. Peut-être une phrase ou deux, monsieur Tall. Mais toute l'information, vous pourrez la retrouver dans les transcriptions qui seront disponibles dès la semaine prochaine.

2990

M. FRANCIS VIDEAUD :

Je n'insiste pas. Je m'excuse.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

M. FRANCIS VIDEAUD :

3000

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3005

Alors, j'invite maintenant monsieur Léo Lachaine.

M. LÉO LACHAÎNE :

3010 Merci, madame. Je voudrais reposer une supplémentaire que j'ai posée ce matin. Je vous remercie pour l'information, mais dans les documents PR-3.1, annexe J, qu'on m'a demandé de vérifier, on ne parle que de la dispersion des CO_2 et NO_x . J'aimerais connaître les effets de la dispersion du Co et du CO_2 .

LA PRÉSIDENTE :

3015 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

3020 L'effet de la dispersion, madame la présidente, des?

LA PRÉSIDENTE :

3025 Du CO et du CO_2 .

M. MACKY TALL :

Monsieur Lundhal, madame la présidente.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lundhal?

M. PIERRE LUNDHAL :

3035 Alors, madame la présidente, dans l'étude d'impact, nous avons évalué les différents gaz qui sortaient de la cheminée, dont le CO, et nous avons constaté que les concentrations autour de l'usine étaient extrêmement faibles. D'ailleurs, les concentrations à la sortie des cheminées sont déjà proches des critères de qualité d'air ambiant. Ce qui fait qu'il n'est pas
3040 étonnant que, quand on s'éloigne, on trouve des concentrations extrêmement faibles.

En ce qui concerne le CO_2 qui est de nature très différente, puisque c'est un gaz à effet de serre, ce n'est pas un contaminant au sens habituel du terme, c'est un gaz qui se mélange dans l'atmosphère et, finalement, en quelques semaines, il se trouve dispersé tout autour de la
3045 terre. Donc, en fait, on n'étudie pas la dispersion au niveau local du gaz carbonique.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Lachaîne?

3050

M. LÉO LACHAÎNE :

J'aurais aimé l'avoir, mais en tout cas.

3055

Deuxièmement, madame, tantôt vous avez parlé de la pollution. Moi, je suis un non-fumeur. Donc, j'aimerais savoir, les pollutions en NO_x et NO, NO₂, c'est combien de cigarettes de fumage par jour que ça correspond? Parce que, moi, je suis un non-fumeur. Ça fait que ça ne m'intéresse pas comme résidant de Beauharnois de fumer aux frais d'Hydro.

3060

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je pense que pour en obtenir une équivalence, en fait, ça serait une fraction, selon les commentaires, une quantité inférieure, selon les commentaires du représentant de la Santé Publique. Ça pourrait être calculé, mais on n'a pas cette réponse immédiatement.

3065

M. LÉO LACHAÎNE :

Quand est-ce que je pourrais avoir une réponse?

3070

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être pourriez-vous consulter les transcriptions de la rencontre d'hier où le docteur Prévost a abondamment donné de l'information sur les risques pour la santé et où il a fait état de ces informations-là.

3075

M. LÉO LACHAÎNE :

Merci, madame.

3080

M. MACKY TALL :

Madame la Présidente, si vous le souhaitez, nous pouvons apporter certains éclaircissements sur la dispersion de carbone, la première question de l'intervenant.

3085

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Alors, merci, monsieur Lachaîne.

3090

M. ROBERT AUGER :

3095 Pour le monoxyde de carbone, juste à l'endroit qui intéresse l'intervenant sur le pont de la 132, on aurait une concentration d'environ 30 microgrammes par mètre cube. C'est comparé aux valeurs qu'on pourrait retrouver dans l'air ambiant qui sont à peu près de l'ordre de 3 200. 30 versus 3 200, facteur 1 dans 100.

LA PRÉSIDENTE :

3100 Alors, j'inviterais maintenant un dernier participant, monsieur Jean-François Blain.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3105 Merci, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Blain!!

3110 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

... de prendre en considération, en dépit de mon arrivée tardive, le gros kilométrage que j'ai parcouru.

3115 Je ne veux pas repartir une ronde de questions, je vais aller simplement à certains points qui m'apparaissent importants avant la clôture de cette étape-ci des travaux de la Commission.

3120 J'ai vérifié avec madame Bourdages le dépôt effectif de certains documents qui avaient été mentionnés ou qui avaient fait l'objet de présentation ou demandés par la Commission. Ils étaient presque tous là, à l'exception d'un document qui m'apparaît fort important, qui est un document produit par Hydro-Québec à deux reprises dans la journée de mardi. C'était un tableau en format PowerPoint.

3125 Il s'agissait du tableau qui présentait l'appel de puissance de pointe de la pointe hivernale pour les besoins québécois sur l'horizon hiver 1991-1992 à 2001-2002. Je pense que ça serait très important pour la Commission que ce tableau-là soit déposé, pour le public aussi, il va de soi. On ne l'a pas trouvé à l'arrière.

3130 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

3135 **M. MACKY TALL :**

À notre connaissance, il a été déposé, mais il n'y a aucun problème, nous allons nous assurer d'en laisser une copie dès ce soir, madame la présidente.

3140 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça vous va?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3145 Oui, merci pour ce point. Je vais faire vite, j'ai seulement quelques éléments. J'en avais beaucoup de notés, mais il y en a qui ont été réglés au niveau du secrétariat.

3150 Alors, il y a une question, une seule question qui a été posée dans la journée de mardi et à laquelle on a eu, de la part d'Hydro-Québec, une réponse qui m'apparaissait fort importante, sur laquelle cependant on a obtenu aucune précision dans le détail.

3155 J'y réfère. Monsieur Macky Tall, chargé de projet, nous avait dit à un moment... je ne sais pas si j'ai les termes exacts, mais la signification est bien celle-là que, oui, dans certaines circonstances, il pouvait arriver qu'Hydro-Québec vende à perte. On essayait d'identifier le coût de la production dans les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec et...

LA PRÉSIDENTE :

3160 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je n'ai pas souvenir d'avoir fait un tel commentaire.

3165 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Les transcriptions en témoigneront, madame la présidente. Monsieur Tall a bel et bien affirmé cela, ce que je n'ai pas relevé sur le coup.

3170 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez y aller d'une question?

3175 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Oui, je vais y aller d'une question précise. Je sais que ça peut être possible qu'Hydro-Québec vende à perte dans certaines circonstances. Et elle peut même être intéressée à vendre à perte dans certaines circonstances.

3180 Mais je voudrais que monsieur Tall précise sur ce point à quels clients et groupes de clients Hydro-Québec pourrait, dans certaines circonstances, vendre à perte? Dans quel marché? S'il s'agit du marché domestique ou de marché extérieur? À quelle fréquence et dans quel intérêt justement?

3185 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

3190 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, si vous le permettez, j'aimerais bien répondre à la question dans le contexte qui nous intéresse ici, le projet du Suroît, pour expliquer que nous n'avons pas d'obligation de réaliser ce projet et que s'il y avait, en fait, une quelconque préoccupation de vente à perte, on ne proposerait pas ce projet-là.

3195 Et également, pour les ventes que nous faisons, puisque dans le cas de la presque totalité de la production actuelle d'Hydro-Québec, elle est vendue dans le cadre du contrat patrimonial qui en prévoit le prix, 165 TWh à 2,79 \$.

3200 Pour toutes les ventes au-delà de celles-là, ce sont des ventes volontaires. Nous n'avons aucune obligation et, donc, nous nous assurons de saisir les occasions d'affaires. Et étant donné qu'il n'y a pas d'obligation, il serait totalement insensé pour nous, avec une vocation commerciale, de vendre à perte. Donc, voilà, c'est la réponse, madame la présidente.

3205 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Blain?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3210

Bien, écoutez, madame la présidente, dans le cas de la centrale du Suroît dont on connaît la puissance installée et l'énergie qui est censée en être produite annuellement, on parle d'un facteur d'utilisation de 92 %, 92 % ou 93 %. Ça, ça veut dire que c'est une centrale dont le coût établi, selon les dires du promoteur lui-même, à 6 4 le kilowattheure, va tourner 365 jours par année, 24 heures par jour, sauf les périodes d'entretien.

3215

Donc, ce n'est pas une centrale qui va être mise en service ponctuellement pour profiter des occasions de marché X j'allais presque dire opportunité X des occasions de marché.

3220

Donc, avec un coût de production de 6 4 le kilowattheure, auquel on ajoute les coûts de transport, les pertes applicables, les coûts de transport dans les juridictions voisines si c'est destiné au marché extérieur, bien, nécessairement avec la fluctuation des prix, c'est un coût de production qui ne pourra être rentabilisé dans les marchés extérieurs, d'ailleurs pas plus que dans le marché du Québec dont le plus haut tarif de détail est de 6 4 le kilowattheure justement, qu'occasionnellement.

3225

Alors, c'est évident que la mise en service de n'importe quel projet à ce niveau-là vient, d'une part, augmenter...

3230

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, monsieur Blain...

3235

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

On n'a pas une réponse claire du tout.

LA PRÉSIDENTE :

3240

Vous êtes en train d'émettre une opinion. Ce que je vous suggère, c'est de venir présenter un mémoire en deuxième partie et de nous faire part de votre opinion sur cet aspect-là de la question.

3245

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Je vais le faire, madame la présidente, de façon détaillée et je vais arrêter sur ce point-là. Je ne veux pas en faire une argumentation, mais j'y suis un peu contraint par défaut de précision. Je suis désolé.

3250

Alors, enfin, le dernier point dont je voulais vous saisir n'est pas relatif à une question de contenu mais une question de procédure. J'ai été informé du fait qu'il y avait eu des débats sur

les questions de sécurité depuis deux jours, qui ne sont pas des points que j'entends traiter dans mon intervention en deuxième partie de l'audience.

3255 Cependant, il y a probablement d'autres intervenants, individus ou groupes, qui sont concernés et dont l'intérêt est mis en cause par ces questions-là. Ça peut être des gens du milieu, de la région directement. Et je comprends aussi que le promoteur devra apporter des compléments d'information à l'ensemble de la documentation qui avait été initialement déposée.

3260 Normalement, devant tout tribunal administratif ou commission d'enquête, quand il y a des délais additionnels qui sont requis pour compléter l'information fournie par le promoteur ou le proposeur, bien, les délais qui sont consentis aux intervenants pour rédiger leurs mémoires ne doivent pas être affectés par ça.

3265 Et je comprends que vous avez des contraintes fixes qui sont imposées par le ministre...

LA PRÉSIDENTE :

3270 Nos procédures sont très réglementées. Et le délai entre la première et la deuxième partie, le minimum est de 21 jours. Nous dépassons ce délai-là. Alors, de par les procédures du BAPE, bien sûr, le promoteur comme les personnes-ressources nous déposeront des documents qui arriveront peut-être avant ce délai-là, peut-être après. Mais ça ne change en rien notre procédure. On n'ajoute pas de temps pour la présentation des mémoires, puisque c'est réglementé et strict.

3275

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

 Mais ça, ça découle des délais qui vous sont imposés par le ministre.

3280 **LA PRÉSIDENTE :**

 Pas par le ministre, par les règlements de fonction des commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

3285 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

 Bien, c'est parce que, madame la présidente, ça crée une situation où certains intervenants, dont l'intérêt est mis en cause sur des points précis du dossier qui est devant vous, ne pourront pas disposer de l'ensemble des informations avant de rédiger leur mémoire.

3290

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, on n'en est pas à la première commission du BAPE.

3295 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

J'imagine.

LA PRÉSIDENTE :

3300

On en est pas loin de la 200e. Alors, il n'y a jamais personne qui a opposé ces arguments dans le cadre de l'étude des projets que nous recevons. Alors, je regrette, mais je ne peux recevoir votre requête là-dessus.

3305 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3310

Merci, monsieur Blain.

Alors, ceci met fin à la première partie de l'audience publique. Permettez-moi de remercier le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration, de remercier les citoyens et les groupes pour leur participation et pour leur contribution à la compréhension du projet.

3315

J'aimerais aussi remercier madame Maisonneuve pour, je dirais, sa religieuse contribution, puisque ce n'est pas évident de prendre la sténotypie des propos qui sont tenus à l'audience, et de même que messieurs Moisan et Métivier pour leur apport à la logistique, enfin, le personnel de la Commission pour leur soutien.

3320

Alors, je vous rappelle que la deuxième partie de l'audience débutera le 8 octobre. Les intentions de mémoire, bien sûr, peuvent être encore ce soir données à madame Giasson et à partir de lundi, à nos bureaux à Québec. Alors, c'est important de confirmer votre intention de mémoire et aussi important de retenir qu'ils doivent être transmis à nos bureaux avant le 4 octobre.

3325

Je rappelle aux personnes-ressources qu'elles sont les bienvenues pour la deuxième partie de l'audience, que tout comme le promoteur, les citoyens, elles ont un droit de rectification qu'elles peuvent exercer à la fin de chaque séance sur des faits qui seraient erronés et qui concernent leur responsabilité.

3330

3335

Alors, je souhaite à tout le monde une bonne fin de soirée. Je vous remercie et au 8 octobre.

3340

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3345

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.